

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

PRÉSERVER VOTRE SANTÉ : C'EST NOTRE MÉTIER



SOMMAIRE

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT À L'ACST

2 NOS MISSIONS

3 NOS ADHÉRENTS

4 NOS RESSOURCES

5 FORMATION PROFESSIONNELLE

6 NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS

7 ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION

8 INVESTISSEMENTS

9 COMPTE DE RÉSULTATS ET BILAN 2023

10 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACST



Organisation et fonctionnement de l'ACST

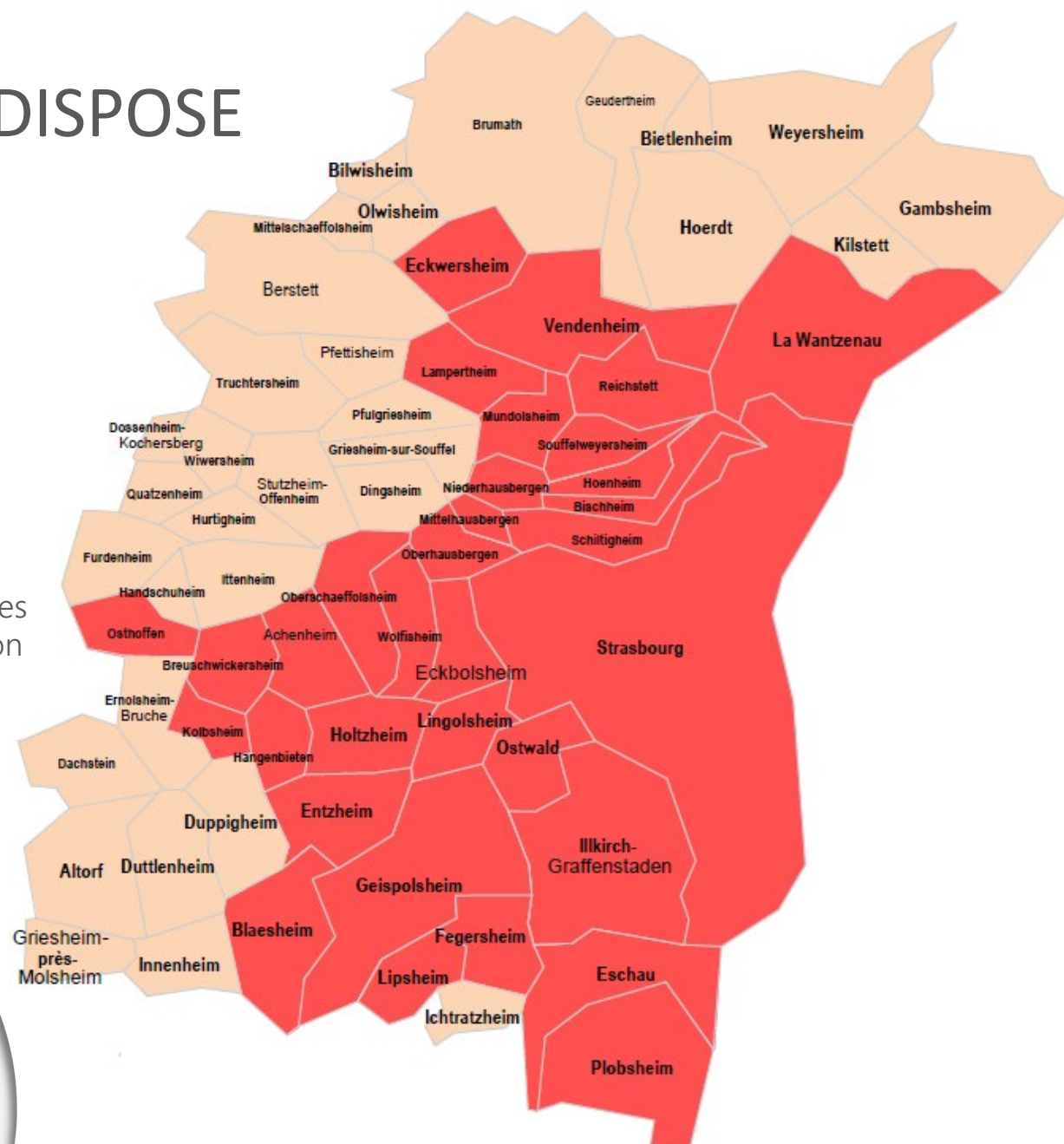
NOTRE ASSOCIATION DISPOSE

D'une compétence territoriale

- Strasbourg et l'ensemble de l'Eurométropole,
- Une couronne de 6 à 10 kilomètres autour de l'Eurométropole de Strasbourg.

D'une compétence professionnelle

Interprofessionnelle, à savoir les entreprises, établissements et professionnels visés aux articles L 241-1 et R 241-1 du Code du Travail à l'exclusion des entreprises de travail temporaire.



AGRÉMENT

Agrément pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 23 juillet 2026.



SECTEURS TERRITORIAUX

La répartition géographique s'organise
autour de 4 secteurs.

SECTEUR 1

Faubourg de Saverne

SECTEUR 2

Hautepierre
Lingolsheim

SECTEUR 3

Illkirch
Etoile

SECTEUR 4

Schiltigheim
Bischheim
Mundolsheim



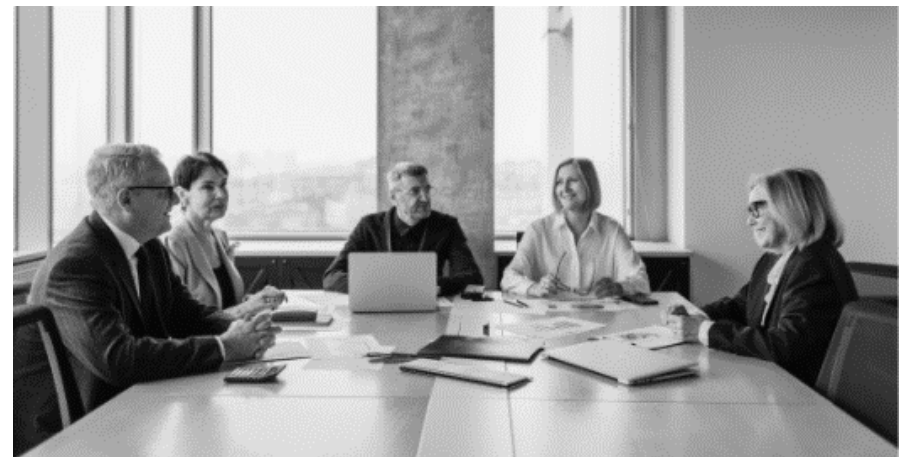
NOS INSTANCES

L'ACST est une **association de droit privé à but non lucratif**, elle est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est régie par des statuts déposés au tribunal d'instance. Les règles de fonctionnement de l'association sont par ailleurs définies au travers de son règlement intérieur.

La structure est sous le contrôle de la DREETS qui délivre un **agrément** valable 5 ans : le dernier en date a été obtenu en juillet 2021.

Elle est administrée par un **conseil d'administration paritaire** composé de représentants employeurs et salariés. L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une **commission de contrôle**. Chaque année, l'**assemblée générale** réunit ses adhérents pour la présentation des **orientations** de l'association, du **bilan d'activité**.

Une **commission médicotechnique CMT** formule les propositions relatives aux **priorités d'action** du service et définit le **projet pluriannuel de service**. Elle élabore la **stratégie collective de travail**, définit et coordonne les **actions pluridisciplinaires** (études, enquêtes...), définit les besoins de fonctionnement et les équipements nécessaires à l'activité médicotechnique, organise les collaborations avec les organismes partenaires.



1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce des pouvoirs étendus pour assurer la direction et la bonne marche de l'association. Il prend les décisions concernant la **gestion courante du service de santé au travail et fixe les grandes orientations stratégiques**.

Le Président du conseil d'Administration, choisi parmi les membres du collège employeurs, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Le conseil d'administration est composé paritairement entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Parmi ses missions, on retrouve notamment :

- l'arrêt des comptes annuels et prévisionnels,
- la détermination du montant des cotisations versées par les adhérents,
- la gestion des biens et des fonds de l'association,
- l'approbation du projet de service pluriannuel élaboré au sein de la commission médico-technique.

Membres élus

Représentants des employeurs

Michel CHALOT	Président – La Société CHALOT-TRANSPORTS - MEDEF
Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME
Francis MAURER	La fédération des boulangers - CPME
Philippe SCULLI	Président délégué - La corporation des métiers de l'automobile - CPME
Bertrand ZINCK	La corporation des électriciens du Bas-Rhin - CPME
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME

Représentants des salariés

Marc SOMMER	CFDT - Trésorier
Patrick SCHAFFNER	CFDT – Vice-président
Martine BURR	CFTC – Vice-présidente déléguée
Laurent FACONNIER	CFTC
Eric PARMENTIER	FO
Michael BRUNET	CGT

2. LA COMMISSION DE CONTRÔLE

L'organisation et la gestion du service de santé au travail sont placées sous la **surveillance** d'une **commission de contrôle**.

Elle est composée pour 1/3 de représentants des employeurs et pour 2/3 de représentants des salariés, désignés parmi les entreprises adhérentes.

Son Président, choisi parmi les membres du collège salariés, est élu à la majorité des membres dudit collège.

Cette commission est consultée, notamment, sur :

- l'état prévisionnel des recettes et dépenses, ainsi que l'exécution du budget du service,
- la modification de la compétence géographique ou professionnelle du service,
- les créations, suppressions ou modifications de secteurs,
- les créations et suppressions d'emploi au sein du service,
- les recrutements, nominations, changements d'affectation et ruptures de contrat de travail des médecins du travail.

Elle est informée :

- des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail relatives aux missions du service,
- des rapports annuels d'activité des médecins du travail et de la synthèse annuelle de l'activité du service.

Membres élus

Représentants des employeurs		Représentants des salariés	
Roland ACKER	Le groupement des hôteliers, restaurateurs et débitants du Bas-Rhin - CPME	Laurent FACONNIER	CFTC – Président
Nicolas CHRIST	La Société Coiffure Nicolas CHRIST SARL - CPME	Martine BURR	CFTC
Charles SENGEL	L'union nationale des entreprises de la coiffure du Bas-Rhin - CPME	Michael BRUNET	CGT
Philippe SCULLI	La corporation des métiers de l'automobile - CPME	Taoufik JEBABLI	CFDT
		Franck OUAMBA DIABOUA	CFDT
		Claude VIX	FO

3. LA COMMISSION MÉDICOTECHNIQUE

La commission medicotechnique **élabore le projet pluriannuel de service**. Elle est informée de la mise en œuvre des priorités du service et des actions à caractère pluridisciplinaire.

Elle est en outre consultée sur les questions relatives à :

- la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service de santé au travail,
- l'équipement du service,
- l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes,
- les modalités de participation à la veille sanitaire.

Elle peut également être consultée sur toute question relevant de sa compétence et **formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire** conduites par ses membres.

Elle émet un avis sur la synthèse annuelle de l'activité du service de santé au travail avant sa présentation aux organes de contrôle. Elle communique ses conclusions au conseil d'administration et à la commission de contrôle, de même que chaque année, elle présente à ces instances l'état de ses réflexions et travaux.

Elle peut être saisie par un salarié de l'association, son conseil d'administration ou sa commission de contrôle sur des thèmes relevant de son fonctionnement, et en particulier :

- la politique, stratégie de prévention des risques professionnels et priorités de l'association en la matière (projet pluriannuel de service),
- la participation à la constitution du dossier d'agrément,
- la composition de l'équipe pluridisciplinaire et formation des professionnels,
- l'équipement de l'association en locaux et matériels,
- l'organisation des actions en milieu de travail, consultations médicales et entretiens infirmiers,
- l'organisation d'enquêtes et campagnes, modalités de participation à la veille sanitaire,
- la coordination entre les différents pôles de l'association.

La composition de la Commission MédicoTechnique s'articule ainsi :

- le président du service ou son représentant,
- 6 représentants des médecins du travail,
élus par leurs pairs et répartis si possible sur les différents secteurs géographiques de l'association,
- 2 représentants des infirmier(e)s en santé au travail,
- 3 représentantes des assistantes-secrétaires médicales, élues par leurs pairs,
- 2 intervenants du service prévention et formation, élues par leurs pairs,
- 1 représentant(e) du service administratif, élues par leurs pairs,

Les membres de la CMT sont élus pour 5 ans et se réunissent au minimum 6 fois par an.



2

NOS MISSIONS



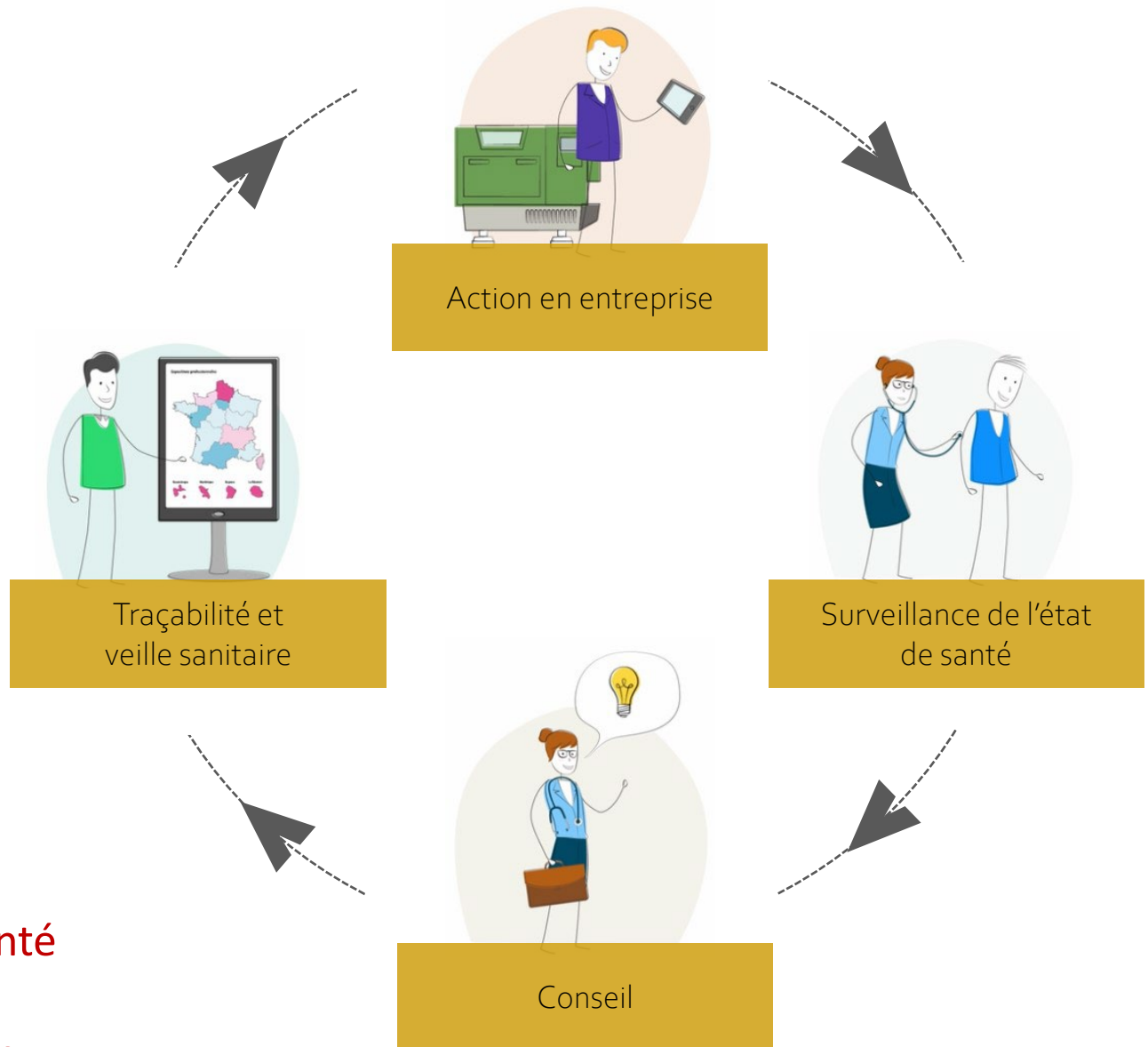
Nos missions

4 MISSIONS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION

Les missions des services de santé au travail s'articulent entre elles afin **d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.**

Pour parvenir à cet objectif, les missions s'articulent autour des axes suivants :

- **Action en entreprise**
- **Surveillance de l'état de santé**
- **Conseil**
- **Traçabilité et veille sanitaire**



1 | ACTIONS EN ENTREPRISE

OBJECTIFS

ACCOMPAGNER
les adhérents et les rendre
acteurs de leurs démarches
en prévention

CONDUIRE DES ACTIONS
en santé au travail et de
préventions des risques

SENSIBILISER
l'ensemble des acteurs de
l'entreprise aux risques
professionnels

Les professionnels de santé consacrent un tiers de leur activité à réaliser des **actions en prévention sur le terrain de l'entreprise**.
Les intervenants en prévention des risques professionnels *IPRP* interviennent également en entreprise, à la demande du médecin du travail.



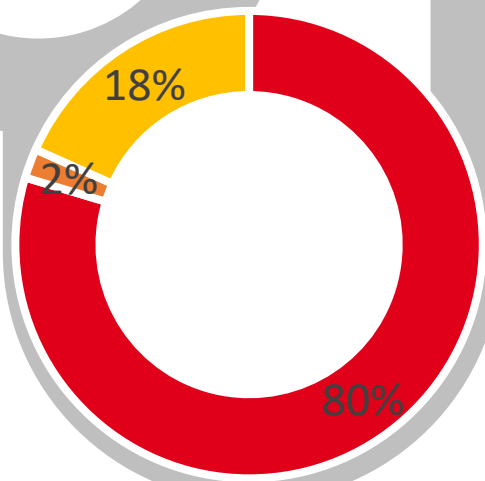
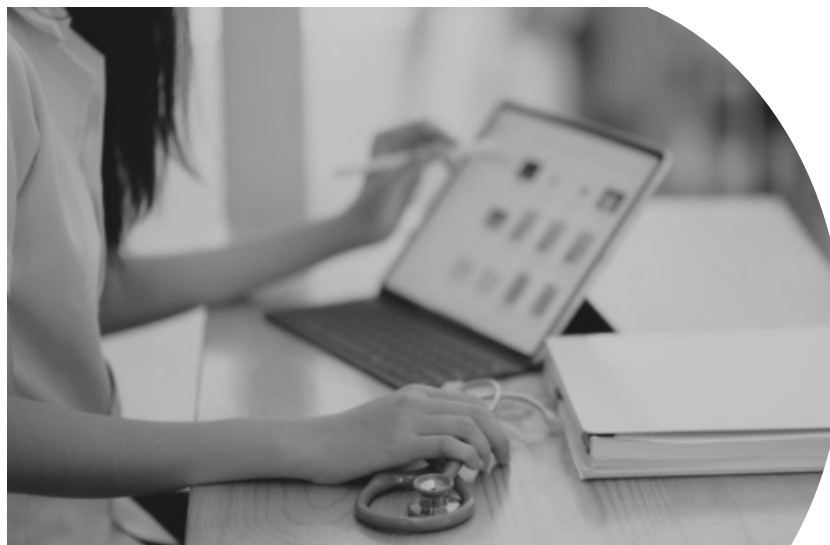
En 2023	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés	Nombre de salariés concernés
Analyses / études de postes	379	261	17.658
Animations – sensibilisations	7	5	1.035
Conseils	138	61	7.121
Conseils sur la rédaction ou la mise à jour DUERP	151	148	3.828
Fiches d'entreprise – 1 ^{ère} réalisation ou mise à jour	436	360	10.046
Métrologies	35	27	2.797
Participations aux CSE/CSSCT	114	64	11.137
Autres actions	732	414	25.398

2 | SUIVI DES SALARIÉS

OBJECTIFS

PRÉSERVER

la santé physique et mentale de chaque salarié tout au long de son parcours professionnel grâce à la mise en place d'un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié



Au 1^{er} janvier 2023, on compte **60 165** salariés surveillés.

11 026

salariés déclarés en SIR
Suivi Individuel Renforcé

1 228

salariés déclarés en SIA
Suivi Individuel Adapté

47 911

salariés déclarés en SIS
Suivi Individuel Simple

+1,48 %
par rapport à
2022

2.1 ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL

26 611 examens cliniques ont été réalisés en 2023 :

7 514 examens **périodiques** 28,24 % ■

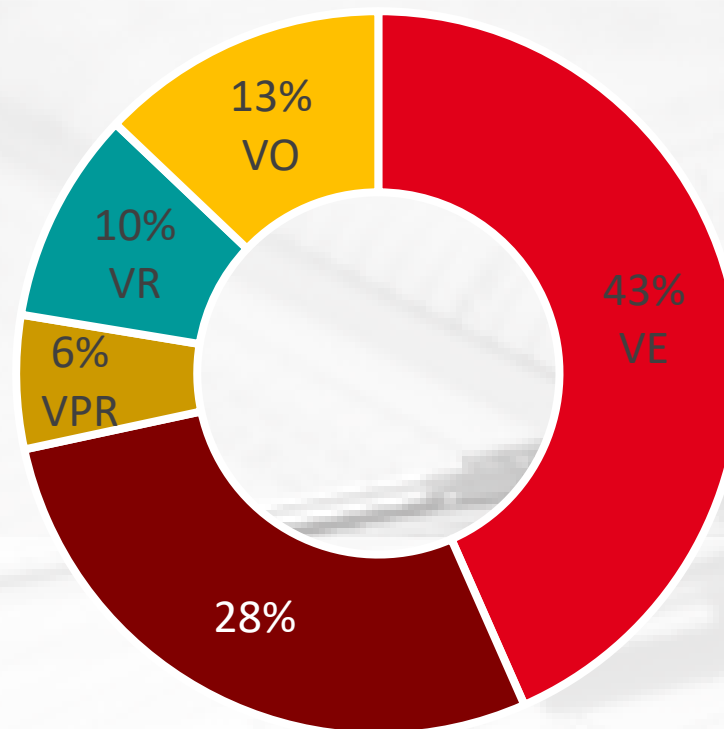
19 097 examens **non périodiques** 71,76 % :

11 548 visites d'embauche ■

1 587 visites de pré-reprise ■

2 527 visites de reprise ■

3 435 visites occasionnelles ■



3 283 rendez-vous n'ont pas été honorés par les salariés soit un absentéisme de 11 %

2.1.1 ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL - Détaillé

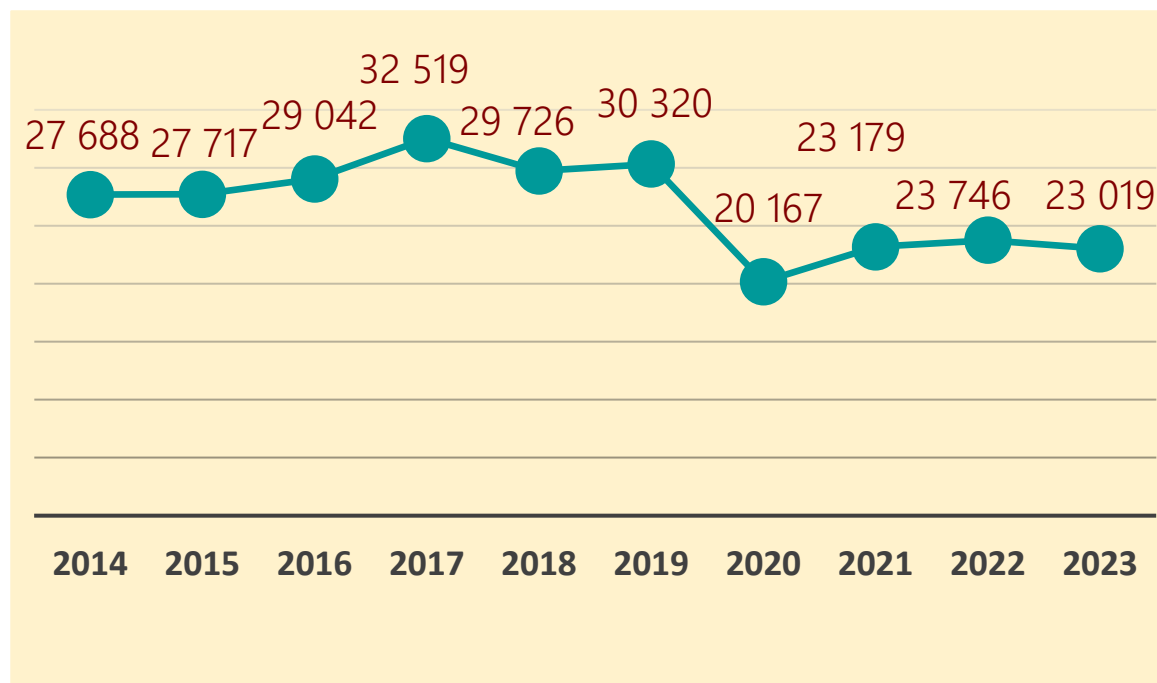
	Médecin	Infirmier	TOTAL	Dont téléconsultation
VISITE D'EMBAUCHE				
VIP Initiale	6484	3222	9706	214
Examen médical d'embauche	1842	0	1842	4
VISITE PÉRIODIQUE				
VIP périodique	3266	1238	4504	97
Visite intermédiaire du salarié en SIR	143	226	369	2
Examen périodique d'aptitude	2640	1	2641	7
VISITE DE PRÉ-REPRISE	1576	11	1587	60
VISITE DE REPRISE	2494	33	2527	58
VISITE À LA DEMANDE				
Visite à la demande du salarié	1039	19	1058	48
Visite à la demande de l'employeur	663	1	664	24
Visite à la demande du médecin du travail	1664	0	1664	81
VISITE DE MI-CARRIÈRE	21	2	23	3
VISITE POST-EXPOSITION	22	0	22	0
VISITE POST-PROFESSIONNELLE	0	0	0	0
AUTRES	3	1	4	0
TOTAL	21 857	4 754	26 611	598

2.1.1 ACTIVITÉS DE SUIVI INDIVIDUEL – Comparatif N-1

	2022	2023
VISITE D'EMBAUCHE		
VIP Initiale	9 647	9 706
Examen médical d'embauche	1 820	1 842
VISITE PÉRIODIQUE		
VIP périodique	5 551	4 504
Visite intermédiaire du salarié en SIR	160	369
Examen périodique d'aptitude	2 413	2 641
VISITE DE PRÉ-REPRISE	1 450	1 587
VISITE DE REPRISE	3 077	2 527
VISITE À LA DEMANDE		
Visite à la demande du salarié	1 018	1 058
Visite à la demande de l'employeur	610	664
Visite à la demande du médecin du travail	1 362	1 664
VISITE DE MI-CARRIÈRE	18	23
VISITE POST-EXPOSITION	24	22
VISITE POST-PROFESSIONNELLE	0	0
AUTRES	294	4
TOTAL	27 444	26 611

2.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS VUS

23.019 salariés ont été vus lors de leur suivi individuel, soit une diminution de 3,06 % par rapport à l'année précédente.



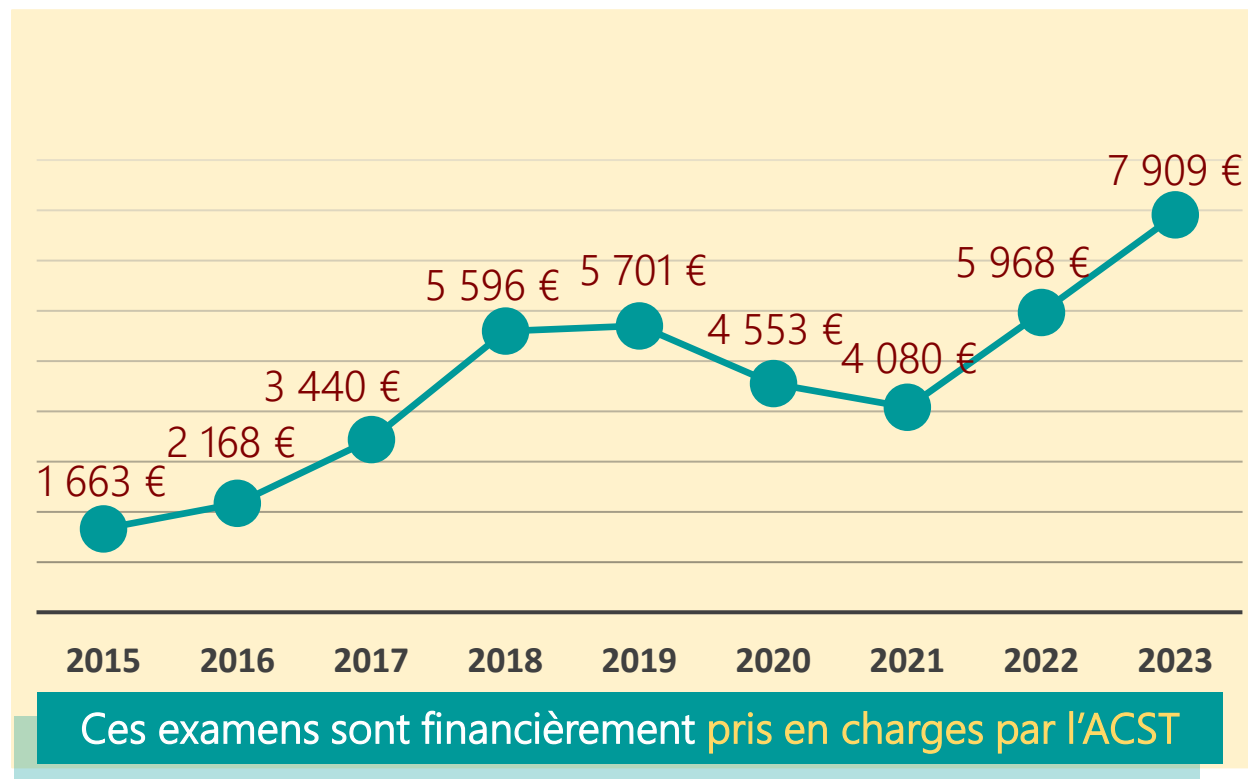
2.3 EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

En 2023, **36 277** examens complémentaires ont été réalisés par le service de santé au travail :

23 037 Examens de la vision
 12 614 Audiométrie tonale
 430 Examens urinaires
 196 Spirométrie

D'autres examens complémentaires peuvent être demandés :

- Analyses de laboratoires,
- Radios,
- Scanners,
- Consultations spécialisées,
- ...

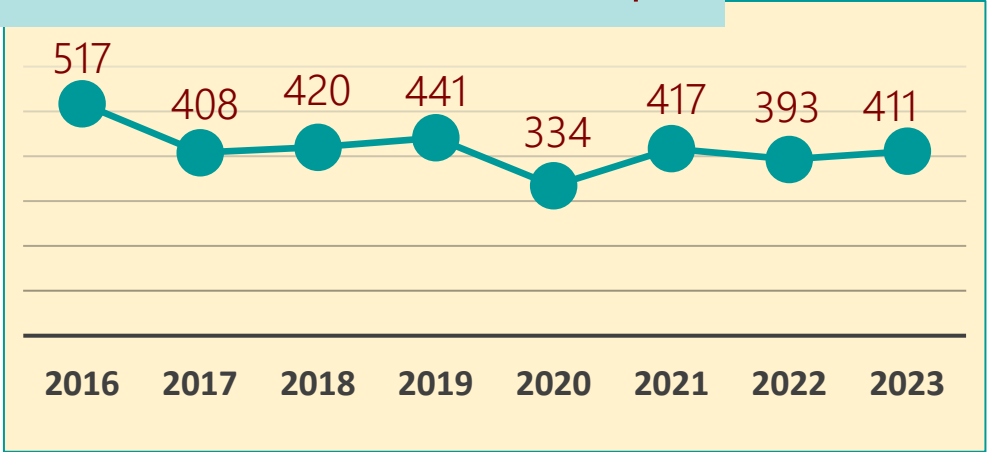


2.4 CONCLUSIONS MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

Conclusions	TOTAL
Apte · Avis d'aptitude	5.839
Attestation de suivi	17.947
Inapte au poste	428
Pas d'avis	2.397
	26.611



Évolution du nombre de salariés inaptes



2.4 ACTION SOCIALE

OBJECTIFS



AIDER

le salarié qui subit des facteurs ou des déséquilibres professionnels ou extra-professionnels. Au travers du maintien dans l'emploi mais également de problématiques personnelles, sociales, administratives et juridiques liés à son travail.

APPROCHE GÉNÉRALE

Depuis 2014 l'ACST a une convention avec **ALSACE SANTÉ**, un organisme externe qui réalise des prestations sociales en entreprises.

Initiés par le médecin du travail, seul habilité à prendre rendez-vous pour le salarié, ces entretiens individualisés sont gratuits pour le salarié et l'employeur grâce à la prise en charge de l'ACST.

L'assistante sociale intervient à raison de 3 vacations mensuelles.

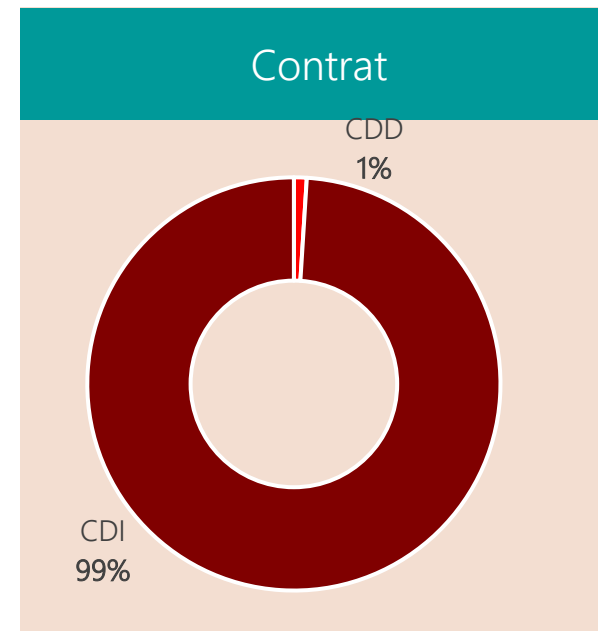
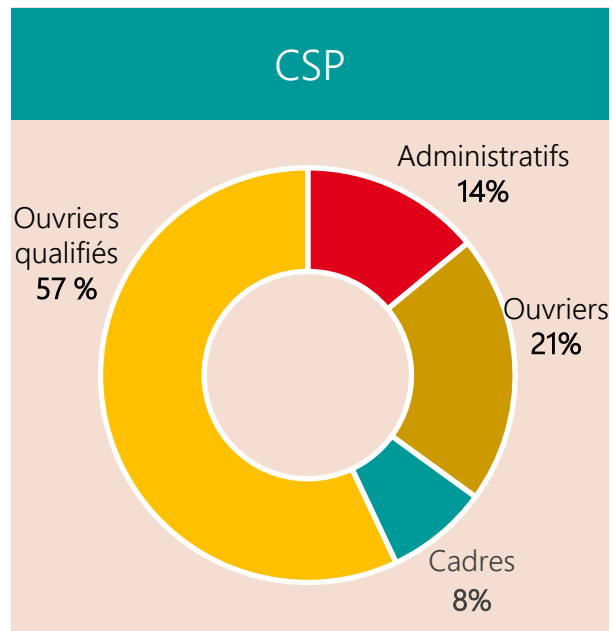
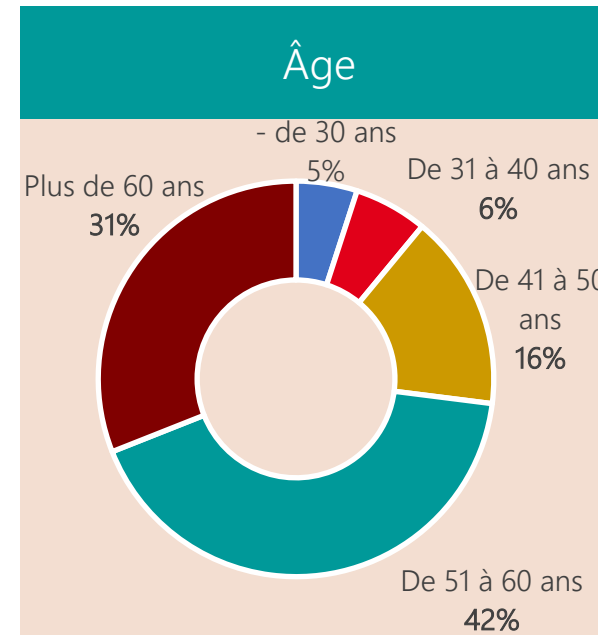
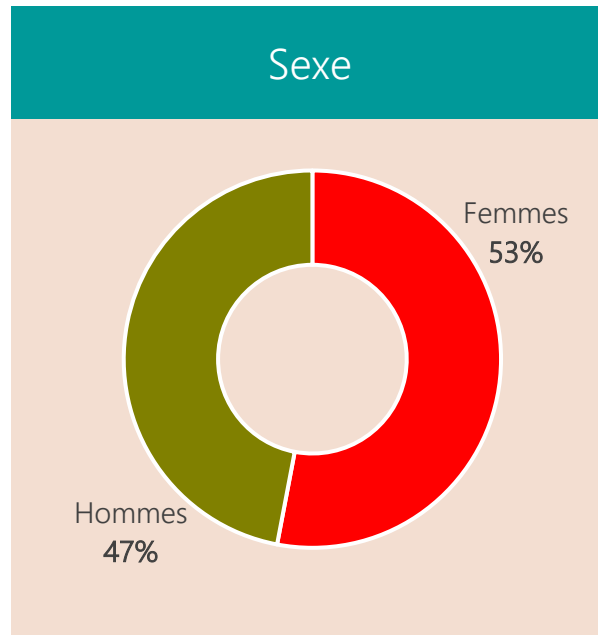
En 2023

77 salariés accompagnés

1 174 interventions



Typologie du public accueilli



Interventions

2022	Items	Salariés concernés	Interventions réalisées
SANTÉ			
73 salariés 647 interventions	Handicap	44	75
	Inaptitude	42	75
	AT/MP	25	42
	Invalidité	38	70
	Mutuelle-Prévoyance	19	27
	Maladie CPAM	58	94
	Santé	114	167
VIE PROFESSIONNELLE			
69 salariés 268 interventions	Retraite	34	70
	Travail	57	151
	Formation	19	28
	Rupture de contrat	18	19
PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES			
68 salariés 184 interventions	Environnement familial (enfance, aînés, séparation,...)	27	57
	Finances	39	58
	Démarches juridiques, Administratives et logement	37	48
	Indemnisation chômage	21	24

3 | CONSEILS EN PRÉVENTION

OBJECTIFS



CONSEILLER

l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche de prévention primaire

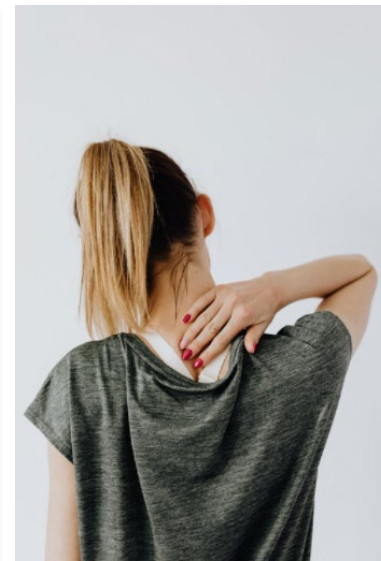
PROPOSER

des recommandations d'actions appropriées

ACCOMPAGNER

les adhérents et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention

Des conseils et des messages de prévention sont délivrés par tous nos acteurs et à toute occasion, que ce soit dans le **suivi individuel**, **en entreprise**, lors de **sessions d'informations** ou de **formations**.



3.1 TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUE · TMS

Les TMS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Lombalgies, épaules usées, mauvaises postures...** l'ACST s'appuie sur l'expertise des médecins du travail et des intervenants en risques professionnels IPRP sur le sujet.

- Réalisation d'études de poste sur le travail sur écran
- Sensibilisation au travail sur écran
- Sensibilisation aux risques TMS



3.2 RISQUES PSYCHO-SOCIAUX · RPS

Les RPS font partie des risques majeurs en santé au travail. **Burn-out, harcèlement, risque de suicide...** l'ACST s'appuie sur l'expertise de ses médecins du travail sur le sujet et d'un groupe de travail dédié.

Un groupe pilote et trois groupes de travail ont été constitués et travaillent sur les thèmes suivants :

- Création d'un outil sur notre logiciel métier pour aider les médecins à faire ressortir des **indicateurs de niveau de RPS dans les entreprises**.
- Création d'un **répertoire de documents partagés** pouvant être utilisés par les médecins auprès des salariés et des entreprises dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Création d'un **répertoire partagé d'intervenants** en prévention des RPS pouvant être sollicités dans le cadre d'une démarche de prévention RPS.
- Déploiement du **jeu pédagogique** du réseau Anact-ARACT *Les RPS dans le document unique*, dans le but de :
 - ✓ surmonter les appréhensions autour des RPS par la ludo-pédagogie,
 - ✓ donner une dimension collective et participative, ancrée dans les réalités de l'entreprise et retrouver le plaisir de parler du travail,
 - ✓ construire ensemble des solutions de prévention concrètes et applicables.



3.3 PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL · PRST

En tant qu'acteur incontournable en santé au travail, l'ACST participe à différentes actions du PRST4 avec d'autres acteurs :

- Réduction des produits Cancérigènes / Mutagènes / Reprotoxiques dans le secteur des garages
- Prévention des troubles musculosquelettiques, TMS
- Prévention du risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante
- Risques émergents – les nanomatériaux
- Qualité de vie au travail, QVT
- Les risques psycho-sociaux, RPS



3.4 ACTION RÉGIONALE SPÉCIFIQUE : GRANDE DISTRIBUTION ET DRIVES

En partenariat avec d'autres SPST, la CARSAT, la DREETS et l'Assurance Maladie, l'ACST participe activement à la réflexion menée sur la prévention des **troubles musculosquelettiques** et les **risques psycho-sociaux**. Le but est de **sensibiliser** le secteur de la grande distribution **aux risques liés aux conditions de travail relatives à l'activité Drive** qui se développe.

- Prise en compte de la **prévention le plus en amont** possible des risques professionnels
- Développement d'une **culture de prévention** au sein de l'entreprise
- Création d'une **boîte d'outils** :
 - ✓ fiches de prescriptions
 - ✓ socle commun d'exigences
 - ✓ réalité virtuelle



3.5 FICHES ACST, FICHES RISQUES ET FLYERS

Notre service de santé au travail crée et met à jour chaque année différentes fiches (risques et conseils ACST). Ces fiches sont mises à disposition de nos adhérents et de leurs salariés et sont en accès libre sur notre site internet www.acst-strasbourg.com dans la rubrique *Espace entreprise*.



La fiche ACST Thèmes disponibles

- Téléphonie portable et risque santé
- Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang
- Aménagement de bureau : travailler dans de bonnes conditions devant un écran
- Aménagement de bureau : le choix du siège
- Aménagement de bureau : les principales recommandations
- Les risques psychosociaux RPS · Employeurs
- Les risques psychosociaux RPS · Salariés
- Trousse de secours
- Missions à l'étranger
- Les différentes visites en Santé au Travail
- Risque routier : généralités
- Risque routier : siège bien réglé = dos protégé
- Les TMS dans les métiers du nettoyage
- Manutention dans les métiers du nettoyage
- La visite de pré-reprise
- Le rendez-vous de liaison
- La reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé · RQTH

FICHE ACST

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX | à destination des EMPLOYEURS

Inclus dans votre Offre santé

Violences : peuvent se traduire par des insultes, des agissements physiques, psychiques, des conflits entre collègues, harcèlement, subit par un salarié dans le cadre de son travail.

Les violences externes : émanent de personnes ou situations externes à l'entreprise.

Les violences internes : correspondent à des violences au sein de l'entreprise.

2. Les facteurs de RPS

Pieurs facteurs organisationnels peuvent participer à la survenue des RPS. Ils sont classés en 7 grandes familles.

Intensité et complexité du travail : Rôles exigents psychiques, contraintes de rythme, interruptions, modes d'organisation concentrés et rigides dans le travail.

Norme de travail : Durée hebdomadaire, horaires atypiques, conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Exigences émotionnelles : Nécessité de contrôler ses émotions, confrontation avec la souffrance d'autrui et les tensions avec le public.

Autonomie au travail : Possibilité donnée au salarié de gérer son temps de travail, son organisation.

Exigences sociales au travail : Qualité des relations au travail entre collègues, avec son supérieur hiérarchique, soutien reçu et ambiance générale.

Conflits de valeurs : Adéquation entre les valeurs d'une entreprise et celle du salarié, la possibilité de fournir un travail de qualité, le sentiment de se sentir utile au travail.

Insécurité de l'emploi : Peur de perdre son emploi, contrats précaires, changements fréquents non maîtrisés.

DÉFINITION

Les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme les risques pour la santé mentale et physique engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Particularité des RPS

Ils sont potentiellement présents dans tous les types d'environnement de travail et peuvent toucher tous types de salariés.

Obligations

L'évaluation et la prévention des risques professionnels, dont les RPS, sont des obligations pour chaque employeur.

TROIS NOTIONS

- Les risques psychosociaux RPS : stress, violence, harcèlement, violences externes
- Les facteurs de RPS : organisationnels et individuels
- Les troubles psychosociaux : impacts sur la santé des salariés.

1. Les risques psychosociaux

État de stress : déséquilibre entre la perception d'une personne à des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.

PLUS D'INFO

21 rue de l'Industrie 67400 Illkirch-Griffenstaden
03 88 32 44 44
www.acst-strasbourg.com
Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

Service mail et renseignements
des RPS ACST

Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

FICHE ACST

LA RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ · RQTH

à destination des SALARIÉS

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne dont l'état de santé est source de handicap.

Le handicap a des répercussions sur la capacité de travail.

Quelques exemples pouvant donner accès à la RQTH :

- Mobilité réduite
- Troubles musculo-squelettiques nécessitant une adaptation du poste de travail
- Difficultés visuelles, auditives
- Maladies chroniques invalidantes...

La personne a toute liberté de communiquer ou non cette information à son employeur. Toutefois, si des aménagements doivent être mis en place, l'employeur doit être informé afin de solliciter des financements auprès de l'ASAPRH.

Les entreprises de plus de 20 salariés ont une obligation d'emploi de personnes handicapées.

Le statut RQTH permet de faciliter l'accès à l'emploi et le maintien au poste de travail.

POURQUOI LA DEMANDER ?

Si vous êtes en emploi ou formation

Cette reconnaissance administrative permet d'obtenir différents avantages :

- Des financements pour aménager votre poste de travail (aides techniques, ergonomiques, adaptation du temps de travail...)
- Un bilan de compétence
- Des formations adaptées
- Accès à des concours adaptés, des concours adaptés dans la fonction publique ou des primes à l'embauche

Si vous êtes à la recherche d'un emploi

Vous pouvez avoir accès à :

- Des formations adaptées
- Un accompagnement par des organismes spécialisés (CAP EMPLOI)
- Accès à des concours adaptés, des concours adaptés dans la fonction publique ou des primes à l'embauche

PLUS D'INFO

21 rue de l'Industrie 67400 Illkirch-Griffenstaden
03 88 32 44 44
www.acst-strasbourg.com
Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

Service mail et renseignements
des RPS ACST

Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

FICHE ACST

MANUTENTION DANS LES MÉTIERS DU NETTOYAGE

Agente de service technique de surface, Années de l'homme

POURQUOI VOTRE DOS PEUT ÊTRE EN DANGER ?

- Les postures : dos penché en avant, en torsion
- Le port de charges lourdes et/ou répétitif
- Les espaces de travail restreints
- Le matériel de travail inadapté
- L'organisation du travail : contraintes de temps...
- Les temps de récupération insuffisants
- L'usure liée au vieillissement
- Les antécédents médicaux : arthrose, traumatismes...

VOTRE DOS EST LA CHARPENTE DE VOTRE CORPS

Il est particulièrement sollicité durant votre travail : il faut en prendre soin !

Comment ça marche ?

1. La colonne vertébrale : Forme de poutre courbe mobile entre ses vertèbres.

2. Le disque intervertébral : Est un amortisseur entre chaque vertèbre.

3. Les muscles renforcent le dos

7 Cervicales

12 Thoraciques

5 Lombaires

3 à 5 Coccygiennes

PLUS D'INFO

21 rue de l'Industrie 67400 Illkirch-Griffenstaden
03 88 32 44 44
www.acst-strasbourg.com
Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

Service mail et renseignements
des RPS ACST

Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

FICHE ACST

LES DIFFÉRENTES VISITES EN SANTÉ AU TRAVAIL

QUEL EST LE RÔLE DU MÉDECIN DU TRAVAIL ?

Il informe sur les risques professionnels et les moyens de les prévenir :

- Il conduit des actions de santé au travail.
- Il surveille l'état de santé des travailleurs.
- Il conseille l'employeur, les salariés et les représentants du personnel.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le salarié doit bénéficier d'un suivi médical dans le cadre de son contrat de travail. Le médecin est libre de proposer au salarié un suivi médical en fonction des conditions de travail, l'âge et l'état de santé du salarié, ainsi que les risques professionnels auxquels il est exposé.

En suivi renforcé, la périodicité maximale est de :

- 1 an pour les salariés à 18 ans affectés aux travaux dangereux susceptibles de dégradation, ou pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants ou aux agents biologiques.
- 2 ans pour les autres salariés.

Le suivi est assuré par un professionnel de santé au travail (médecin, infirmier, agent de santé, etc.) selon un protocole défini par le médecin. Le salarié est donc certain de bénéficier d'un suivi médical adapté à son travail.

En suivi simple, la périodicité maximale est de :

- 3 ans pour les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité.
- 5 ans pour les autres salariés.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISITES ?

- Les visites d'information et de prévention (VIP) initiales et périodiques (SIS).
- Les examens médicaux dans le cadre du suivi individuel renforcé (SIR) à l'embauche et périodiques.
- Les visites de pré-reprise et de reprise au travail.
- Les visites effectuées à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail.
- Les visites de conseil.
- Les visites post-exposition ou professionnelles travailleurs bénévoles ou agents bénévoles d'un suivi individuel renforcé.

Des examens complémentaires peuvent être réalisés ou prescrits par le médecin du travail.

PLUS D'INFO

21 rue de l'Industrie 67400 Illkirch-Griffenstaden
03 88 32 44 44
www.acst-strasbourg.com
Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)

Service mail et renseignements
des RPS ACST

Service 2023 / 1903 / 1038 (hors appel d'urgence)



Le flyer
Equipements recommandés par secteur d'activité

- Petite enfance
- Prêt-à porter
- BTP
- Hôtellerie
- Restauration traditionnelle
- Ménage à domicile
- Boulangerie – pâtisserie
- Produits ménagers- mes faux amis
- Produits d'entretien

Boulangerie

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient de diminuer l'exposition aux poussières de farine.

Pétrin
Avec capot plein transparent et silo avec manchon
Adopter une machine de pétrissage dotée d'un capot plein transparent et d'un silo à farine qui permet de réduire l'émission de poussières de farine vers l'extérieur, ainsi que la contamination de la farine.

Laminoir
Utiliser un laminoir avec un type spécifique de farine et un système d'aspiration de la farine.
Utiliser un laminoir avec un type spécifique de farine et un système d'aspiration de la farine.

Fleurage
Utiliser une machine de fleurage spécifique.
Utiliser une machine de fleurage spécifique.

Bouleuse
Utiliser une machine de bouleuse avec un système d'aspiration de la farine.
Utiliser une machine de bouleuse avec un système d'aspiration de la farine.

Panoteur
Utiliser une machine de panoteur avec un système d'aspiration de la farine.
Utiliser une machine de panoteur avec un système d'aspiration de la farine.

Façonneuse
Utiliser une machine de façonneuse avec un système d'aspiration de la farine.
Utiliser une machine de façonneuse avec un système d'aspiration de la farine.

Nettoyage : sols et équipements
Utiliser une machine de nettoyage avec un système d'aspiration de la farine.
Utiliser une machine de nettoyage avec un système d'aspiration de la farine.

Autres suggestions
- Environnement : Utiliser un matériel professionnel pour ne pas remettre les poussières de farine en suspension.
- Sensibilisation vidéo : Voir la vidéo « Les poussières de farine » sur le site de l'ACST.

Produits d'entretien

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient de diminuer l'exposition aux produits d'entretien.

FDS : Fiche de données de sécurité
Document réglementaire associé à tout produit chimique, établi par le fabricant ou le fournisseur et obligatoirement rédigé en français.

Les pictogrammes de danger
Les pictogrammes de danger sont des symboles qui indiquent les dangers d'un produit chimique.

Les bons réflexes à adopter
- Lire attentivement l'étiquette du produit.
- Porter des vêtements de protection.
- Porter des lunettes de protection.
- Porter des gants de protection.

Quels sont les risques pour la santé ?
- Allergies cutanées / respiratoires.
- Irritations.
- Accidents, maladie professionnelle « asthénie ».

Que faire ?
- Collecter les FDS.
- Consulter les risques.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention.

Mes produits ménagers : mes faux amis ?

Idées reçues ?
Si ces produits sont dans le commerce, c'est qu'ils ne sont pas dangereux.
FAUX ! La plupart des produits dangereux ne sont pas interdits à la vente.

Un produit chimique qui sent bon n'est pas dangereux. Ça sent bon donc ça n'est pas dangereux.
FAUX ! Il n'y a aucun lien entre l'odeur d'un produit chimique et sa toxicité.

Je ne manipule des produits dangereux que de temps en temps, donc ça n'est pas grave.
FAUX ! Une exposition même occasionnelle peut avoir de graves conséquences.

De toute façon avec tous les produits que j'ai manipulés, cela ne sert à rien de se protéger.
FAUX ! Se protéger aujourd'hui peut encore éviter la survenue d'une maladie.

C'est un produit naturel, donc ça n'est pas dangereux.
FAUX ! De nombreux produits naturels sont dangereux : amantia, silice...

Cela fait 20 ans que j'utilise le même produit et je ne suis pas malade.
FAUX ! Certains malades dus à un produit chimique peuvent apparaître jusqu'à 40 ans après le début de l'utilisation.

Les bons réflexes à adopter
- Lire attentivement l'étiquette du produit.
- Porter des vêtements de protection.
- Porter des lunettes de protection.
- Porter des gants de protection.

Tout aussi efficaces et moins dangereux
Privilégier les produits comme le : **savon de Marseille**, le **vinegre blanc**, l'**acide citrique**, l'**acide acétique** (5-8%), le **détergent**, le **décapant**, le **déboucheur**.

Petite enfance

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Fauteuil
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Siège pour adulte
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

Prêt-à-porter

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Repasser / repasseuse
Avec plan de repassage réglable.
Avec plan de repassage réglable.

Table de pliage / antipliage
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

Second œuvre BTP

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Démolition
Avec broyeur à déchets.
Avec broyeur à déchets.

Aspirateur
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

Hôtellerie

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Chariot d'étage
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Aspirateur
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

Restauration traditionnelle

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Lave-vaisselle
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Aspirateur
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

Le ménage à domicile

Pour votre secteur d'activité, voici des suggestions d'équipements qui permettraient d'améliorer votre quotidien au travail.

Nettoyage des zones hautes
Avec échelle extensible.
Avec échelle extensible.

Aspiration des sols
Avec roulettes et dossier réglable.
Avec roulettes et dossier réglable.

Autres suggestions
- **Boîtier équipé de roulettes** : Pour faciliter les déplacements.
- **La corbeille** : Pour faciliter le rangement.
- **Le lit surélevé** : Pour faciliter l'accès au lit.

3.6 FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS *EN PRÉSENTIEL*

L'ACST propose différents programmes de formation et de sensibilisation. Ils s'inscrivent totalement dans la démarche de prévention des entreprises et ont pour objectif de **permettre de dégager des pistes concrètes d'amélioration des conditions de travail**.



Travail
sur écran



Sensibilisation
Bruit



Réalité
virtuelle
*Grande
distribution*

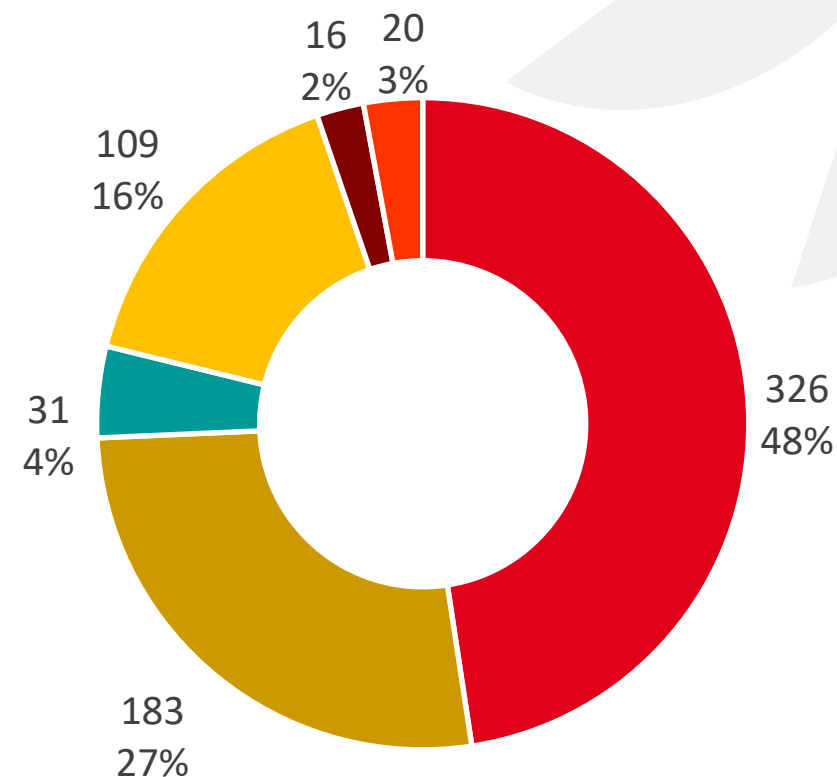


Sensibilisation
aux premiers
secours



Manutention

3.7 BILAN DES FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS EN PRÉSENTIEL



96 sessions de sensibilisations réalisées

		NB salariés	NB d'adhérents
Travail sur écran		326	78
Sensibilisation aux premiers secours		183	126
Sensibilisation bruit		31	4
Manutention (CPRM)		109	16
Réalité virtuelle grande distribution		16	8
Journée sécurité ergonomie au travail		20	1

685
salariés formés
du 01.01.2023
au 31.12.2023

3.8 FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS EN E-LEARNING

En complément de notre offre de formations en présentiel, nous proposons également en partenariat avec l'**Afometra**, un nouveau service de sensibilisation en e-learning.

Ces **12 modules**, ludiques et interactifs, sont accessibles à tous les publics.



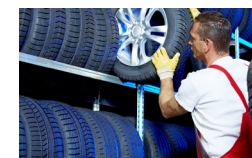
L'ÉVALUATION
DES RISQUES

La réalisation du DUER et des fiches prévention des expositions aux facteurs de pénibilité sont de la responsabilité du chef d'entreprise.



LES GESTES ET
POSTURES

Un geste simple, indolore, mais répété plusieurs fois par jour, peut devenir à terme source de douleurs chroniques.



LA MANUTENTION
MANUELLE DE CHARGES

Chaque jour vous êtes amenés à manipuler des charges. À terme, ces efforts peuvent avoir des répercussions sur votre santé.



LES RISQUES
PSYCHOSOCIAUX

Les facteurs psychosociaux de risque au travail sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par de nombreux facteurs.



CONSOMMATIONS,
ADDICTIONS ET
VIE PROFESSIONNELLE

Ce module aborde la gestion des risques liés aux consommations et addictions dans l'entreprise via un exemple concret.



LE SOMMEIL
INDISPENSABLE À LA VIE

Un sommeil perturbé peut avoir des causes diverses et favoriser la survenue de certaines pathologies.



LE BRUIT

L'exposition au bruit dans le cadre de l'activité professionnelle peut être source non seulement de stress mais également de dégâts sur la santé.



LES RISQUES CHIMIQUES

Il n'est pas nécessaire de travailler dans des industries chimiques pour être exposé à ces risques.



LE VIEILLISSEMENT
AU TRAVAIL

Ce module permet d'en finir avec quelques idées reçues sur le vieillissement et de repenser l'organisation du travail en fonction de l'âge.



LE RISQUE ROUTIER

Ce module permettra de vous sensibiliser au risque routier et de trouver des solutions de prévention afin de les éviter.



GÉRER LA
SOUS-TRAITANCE

Un sujet important : sur 100 victimes d'accidents mortels, 15 sont concernées par la sous-traitance.



LA SANTÉ PUBLIQUE

Découvrez comment votre service de prévention en santé au travail peut vous accompagner sur les principales thématiques de santé publique.



E-learning

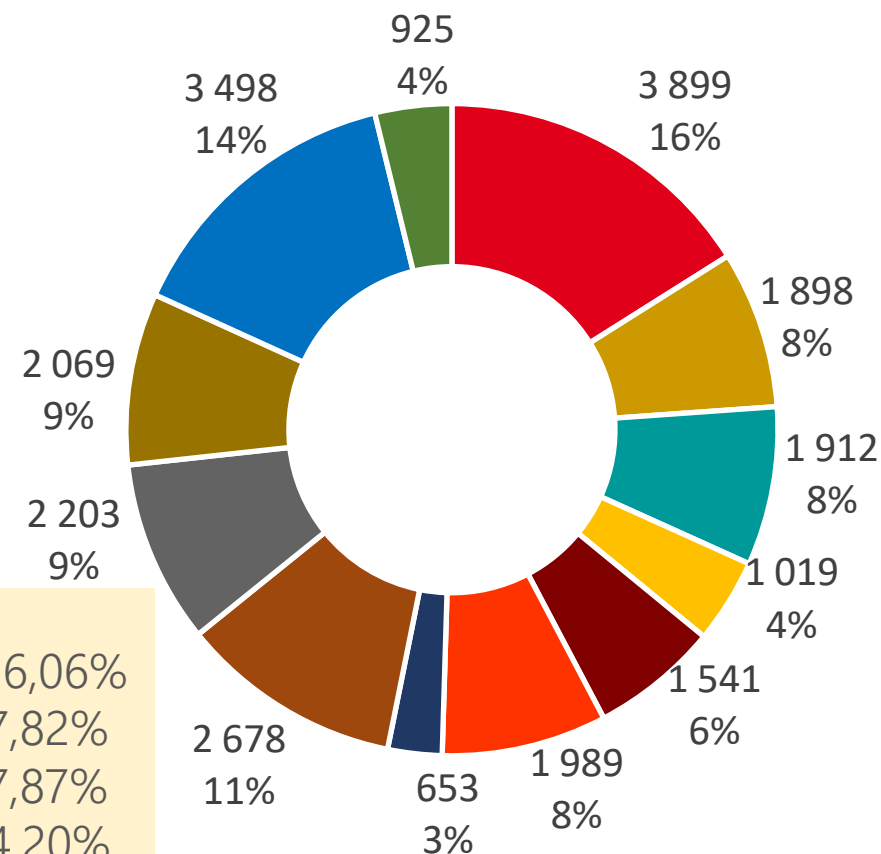
Thèmes disponibles

- L'évaluation des risques
- Les gestes et postures
- La manutention manuelle de charges
- Les risques psychosociaux
- Consommation, addictions et vie professionnelle
- Le sommeil indispensable à la vie
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Le vieillissement au travail
- Le risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité
- Santé publique en santé au travail

3.9 BILAN DES ET SENSIBILISATIONS *EN E-LEARNING*



L'évaluation des risques	3.899	16,06%
Consommations, addictions et vie pro.	1.898	7,82%
Le sommeil indispensable à la vie	1.912	7,87%
Le vieillissement au travail	1.019	4,20%
Le bruit	1.541	6,35%
Les risques chimiques	1.989	8,19%
Gérer la sous-traitance en sécurité	653	2,69%
Le risque routier	2.678	11,03%
Les risques psychosociaux	2.203	9,07%
La manutention manuelle de charges	2.069	8,52%
Les gestes et postures	3.498	14,40%
Santé publique en santé au travail	925	3,81%



4 | TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

OBJECTIFS

IDENTIFIER
le risque

EVALUER
l'exposition

CONSERVER
les données pour
adapter le suivi médical

SURVEILLER
l'état de santé de salariés
afin de dépister de
manière précoce de
nouveaux risques pour la
santé



La déclaration des risques

Élément essentiel de suivi de l'état de santé des salariés, elle est **établie par l'employeur**.

Chaque année, l'employeur doit déclarer les risques auxquels sont exposés chacun de ses salariés.

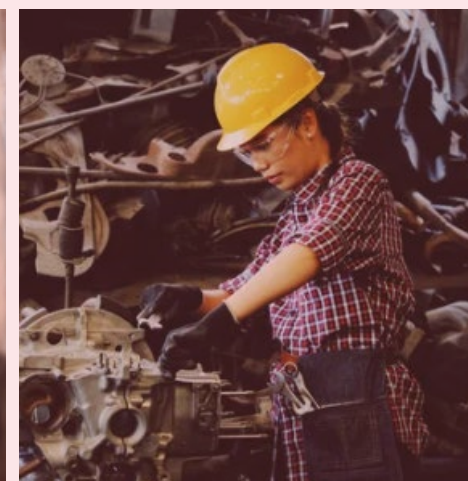
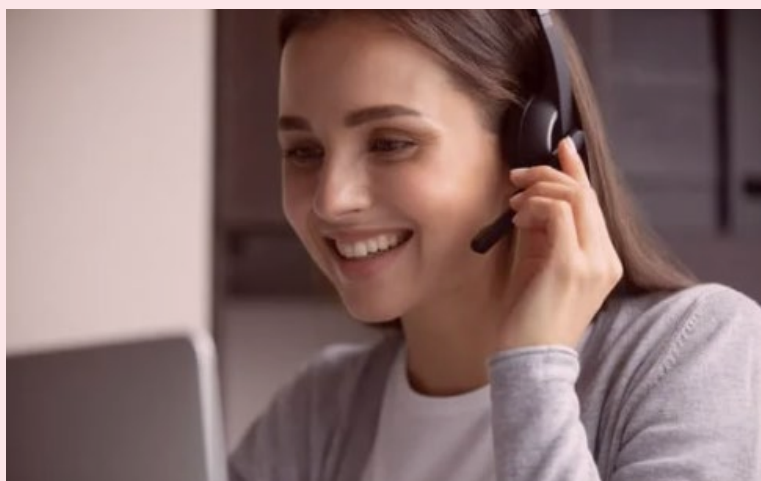
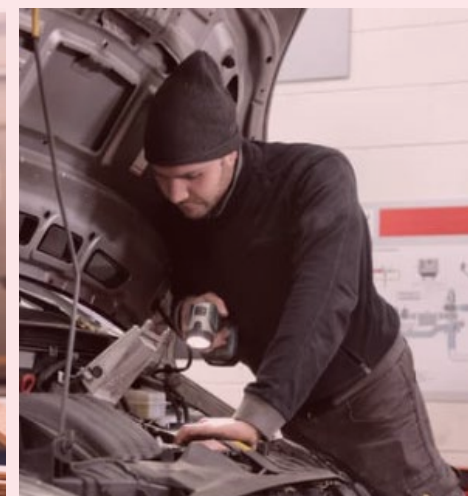
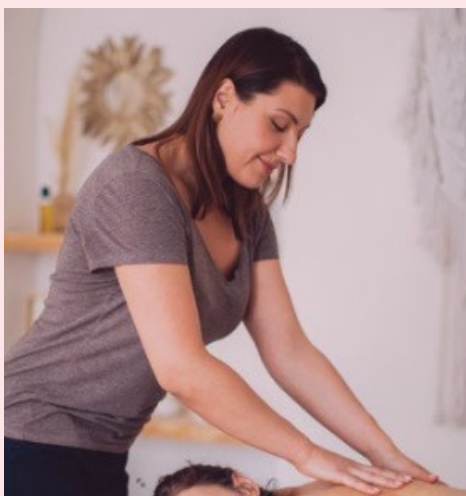


Enquêtes épidémiologiques

- Participation régulière au dispositif national EVEREST
- Participation régulière à l'enquête SUMER
- Participation à l'enquête sur les maladies à caractère professionnel

3

NOS ADHÉRENTS



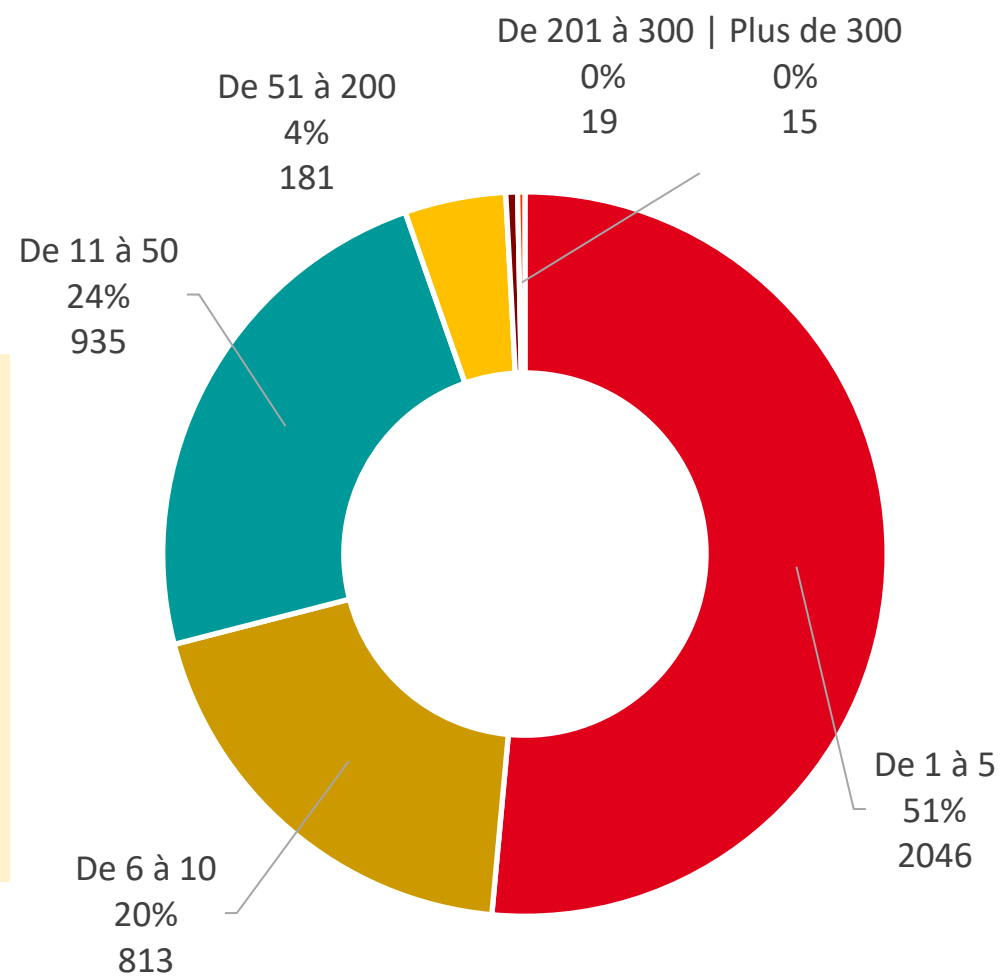
1 | NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

	2023		2022	
	Nombre	%	Nombre	%
De 1 à 10 salariés	2.846	70,991 %	2.902	72,10 %
De 11 à 49 salariés	948	23,65%	927	23,03 %
De 50 à 299 salariés	202	5,03 %	163	4,05 %
Plus de 299 salariés	13	0.32 %	33	0,82 %
Nombre total d'adhérents	4.009		4.025	

2 | NOS ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



De 1 à 5	■	2063	51,46%
De 6 à 10	■	783	19,53%
De 11 à 50	■	948	23,65%
De 51 à 200	■	181	4,51%
De 201 à 300	■	21	0,52%
Plus de 300	■	13	0,33%



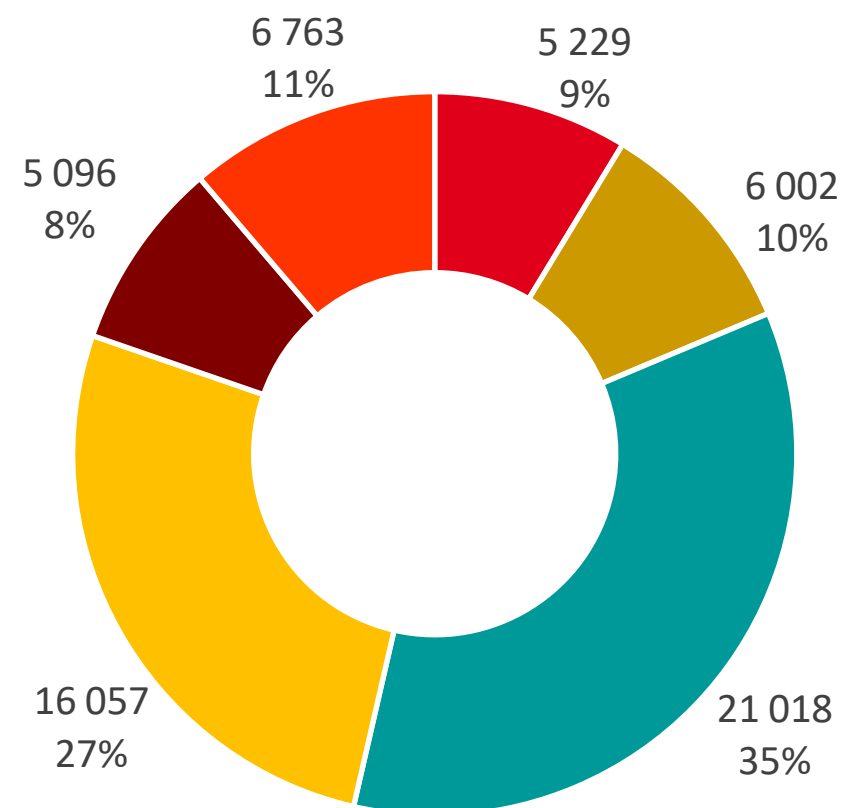
3 | RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Les entreprises de 1 à 10 salariés représentent 70,99% de nos adhérents.

Tandis que les entreprises de plus de 10 salariés représentent 81,33% des effectifs surveillés.

De 1 à 5	■	5 229	8,69%
De 6 à 10	■	6 002	9,98%
De 11 à 50	■	21 018	34,93%
De 51 à 200	■	16 057	26,69%
De 201 à 300	■	5 096	8,47%
Plus de 300	■	6 763	11,24%



4 | ADHÉSIONS | RADIATIONS

ADHÉSIONS

Adhérents



296

Salariés suivis



2311

RADIATIONS

Adhérents



354

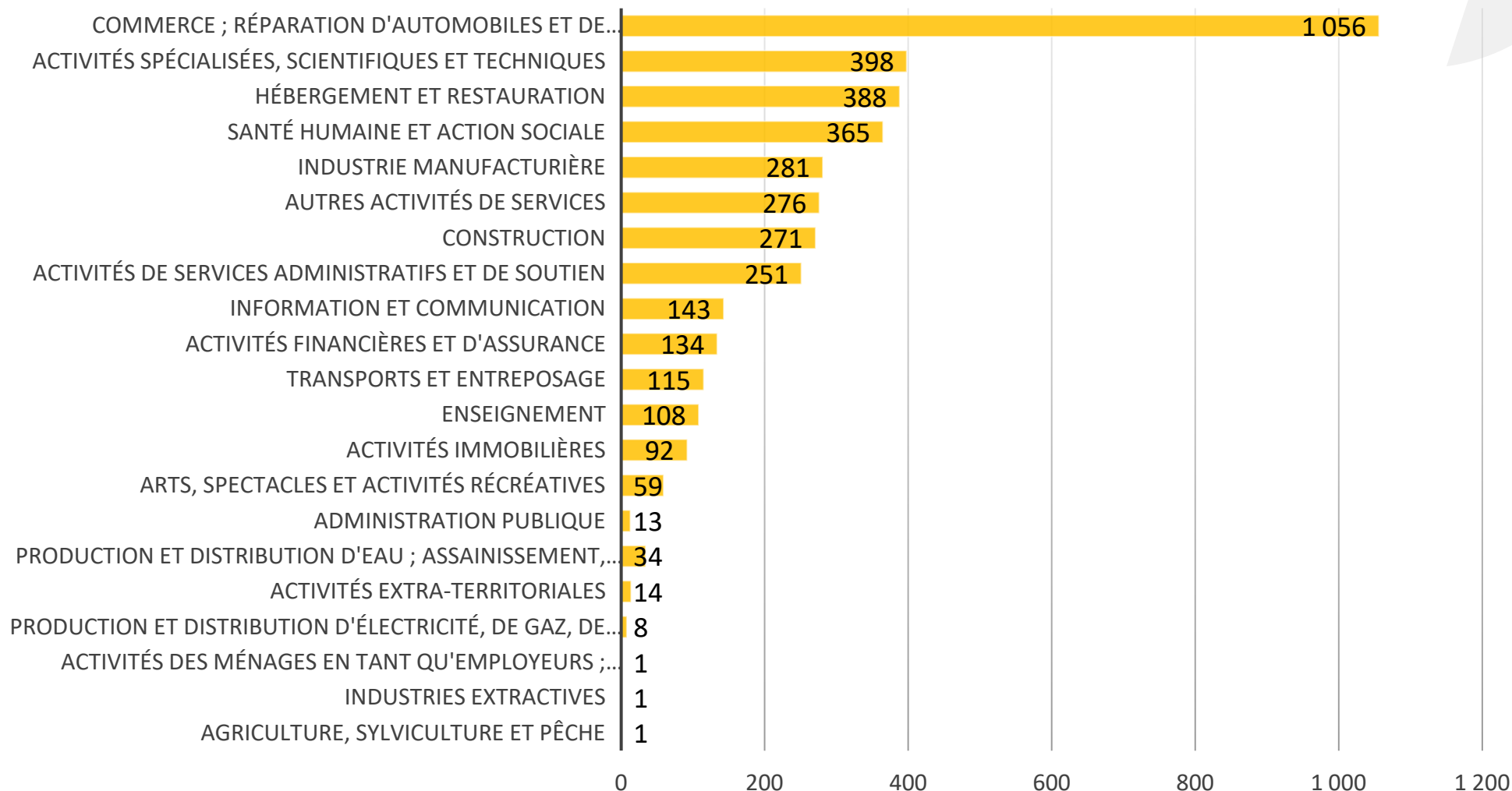
Salariés suivis



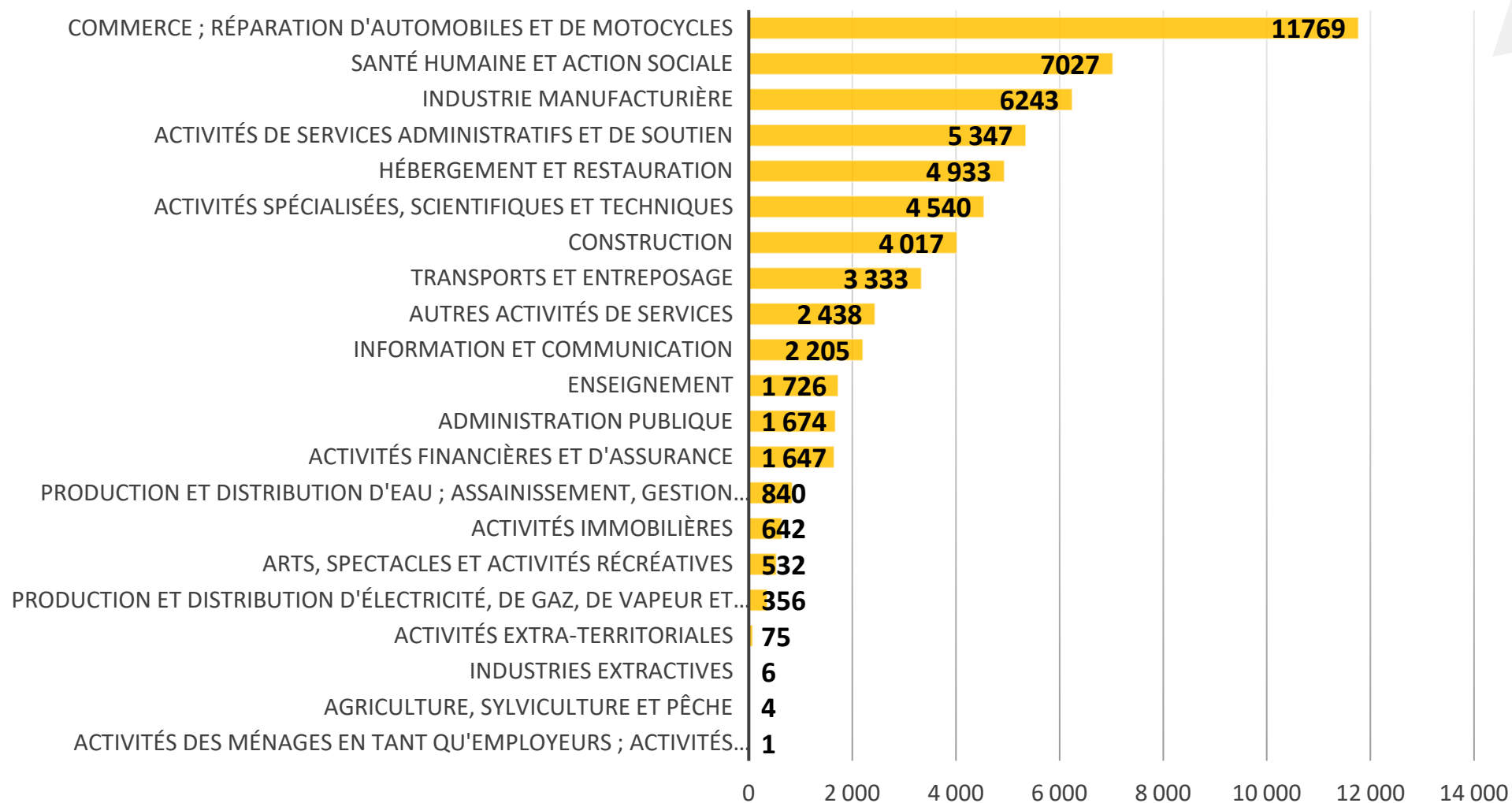
1649



5 | TYPOLOGIE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



6 | EFFECTIFS SURVEILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

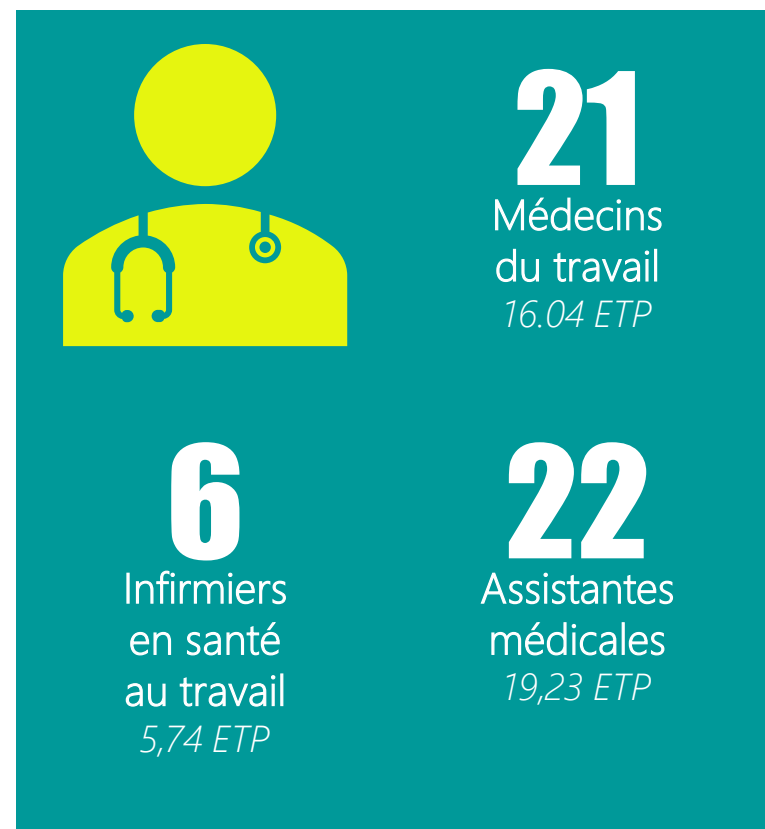
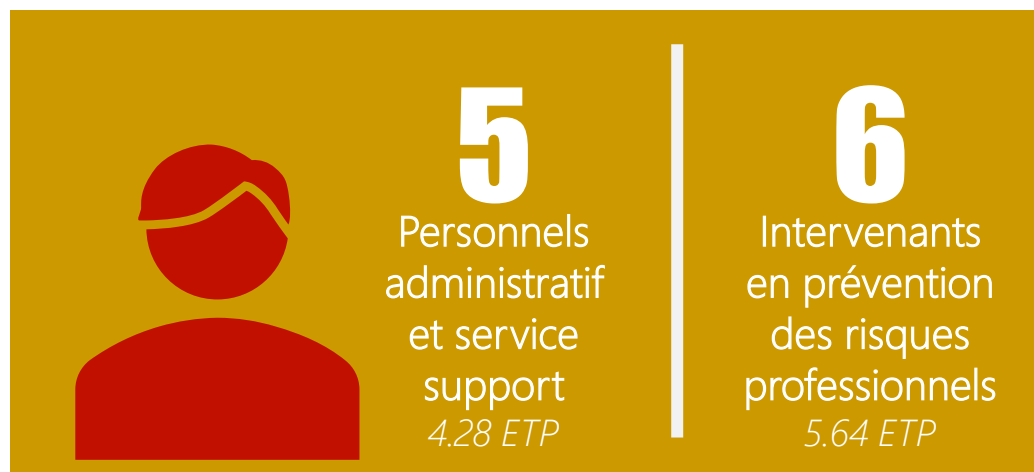


NOS RESSOURCES



1 | NOS RESSOURCES 2023

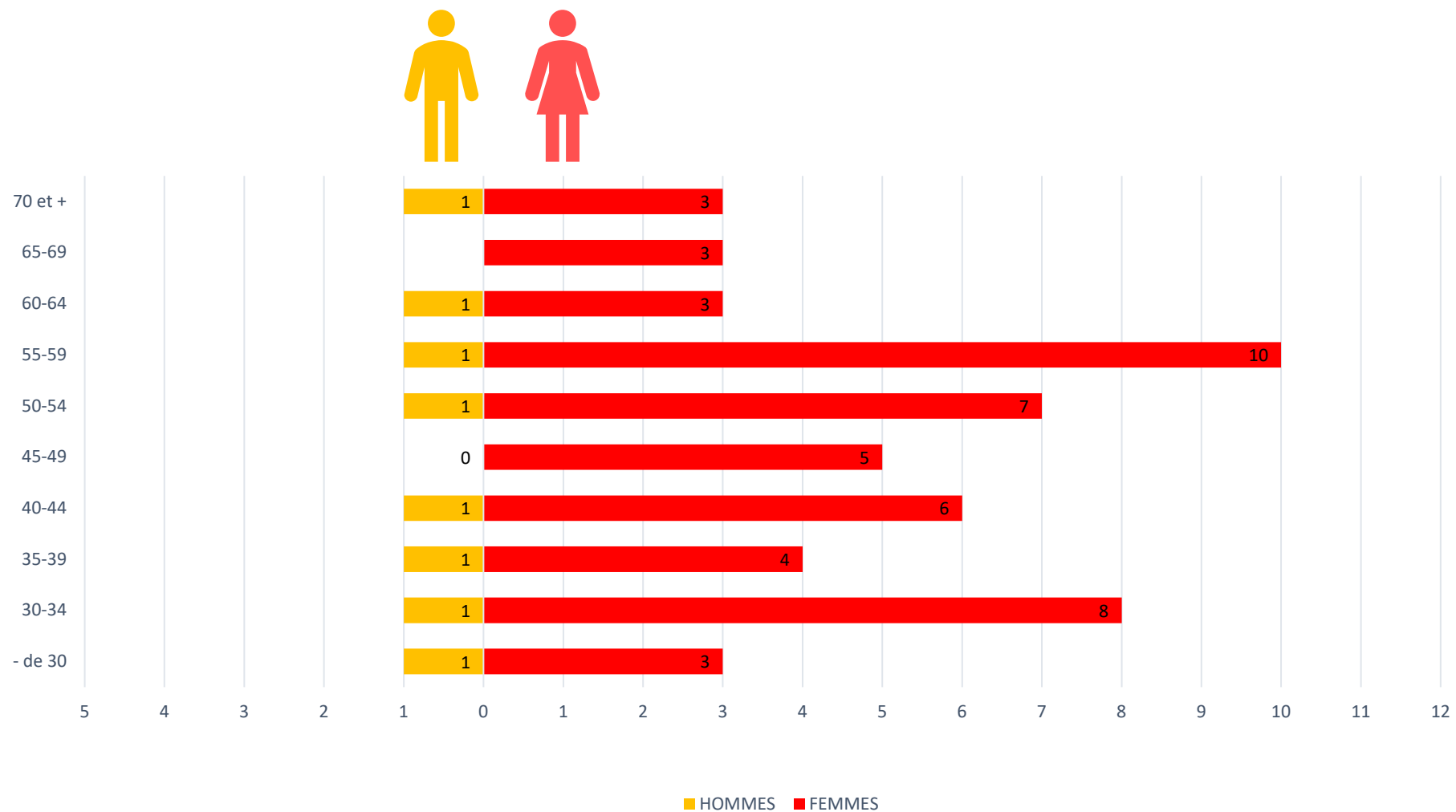
Au 31 décembre 2023, notre Association s'appuie sur l'**expertise** de 60 collaborateurs, qui contribuent tous, selon leurs compétences professionnelles, à la réalisation des **missions** du service de santé au travail.



2 | RÉPARTITION DES EFFECTIFS À L'ACST

	Nombre de personne			Équivalent temps plein			Âge moyen		
			TOTAL			TOTAL			TOTAL
Médecins du travail	17	4	21	12.79	3.25	16.04	53	56	54
Infirmiers en santé au travail	5	1	6	4.74	1.00	5.74	37	36	36
Assistantes médicales	22	0	22	19.23	0.00	19.23	46	0	46
Préventeurs	4	2	6	3.64	2.00	5.64	52	36	47
Administratifs	3	1	4	3.00	1.00	4.00	42	51	44
Divers	1	0	1	0.28	0.00	0.28	74	0	74
TOTAL	52	8	60	43.68	7.25	50.93	49	48	48

3 | PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DE L'ACST

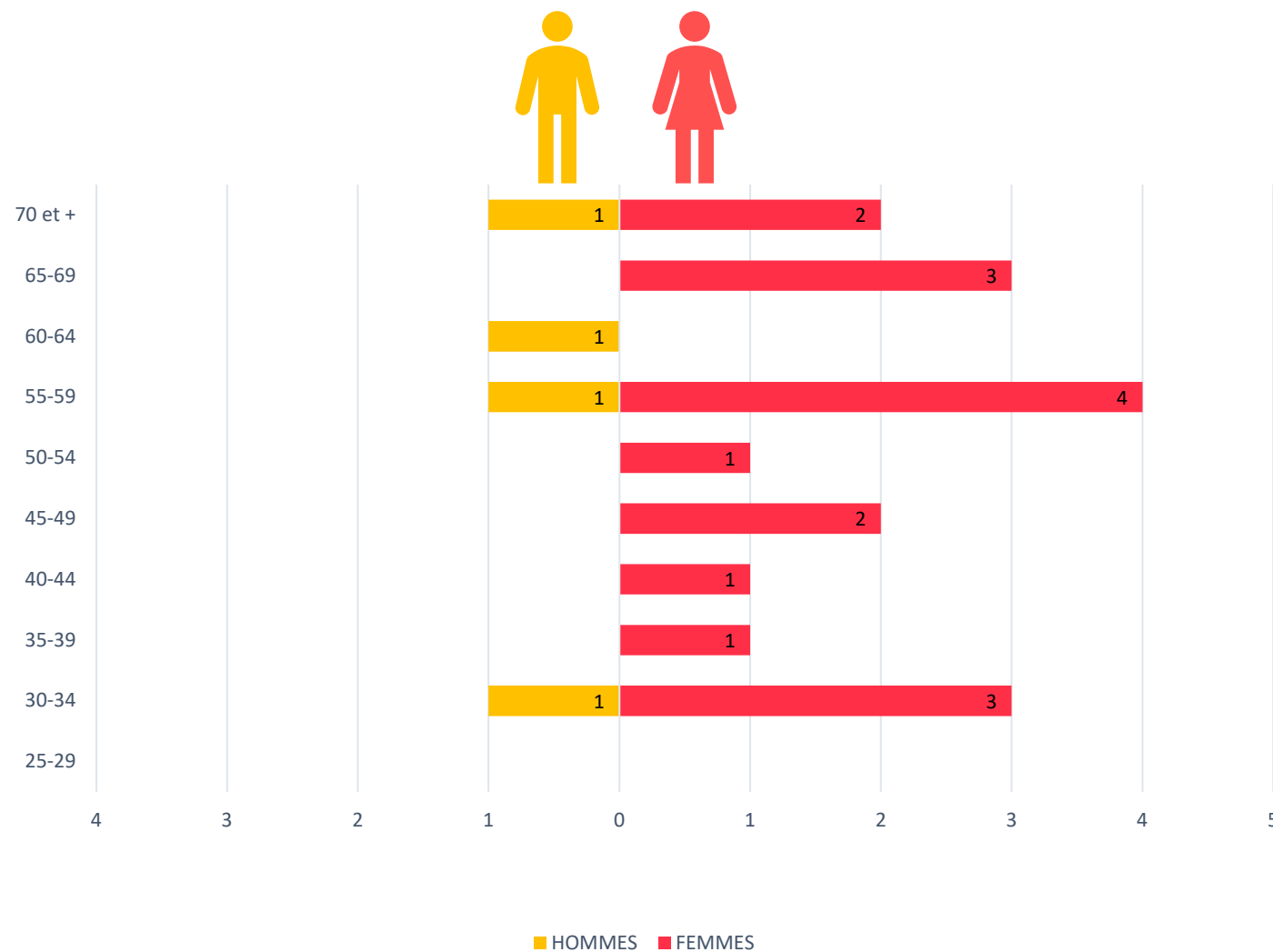


4 | DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

AU 31/12/2023

Répartition des effectifs	Personnes physiques	Équivalent temps plein			Âge moyen
Médecins diplômés par diplôme, hors cumul emploi retraite dont :	17	14.15	13	4	50
DES ou CES obtenus en France, médecine du travail	16	13.15	12	4	51
VAE reconnue par la Commission de qualification					
Diplômes étrangers, en médecine du travail	1	1	1		31
DES ou CES d'une autre spécialité					
Cumul emploi retraite	4	1.89	4	0	72
Médecins en attente de reconnaissance de la spécialisation en médecine du travail, dont :	0	0	0	0	0
Collaborateurs médecins					
Concours européens					
PAE Procédure d'Autorisation d'Exercice					
TOTAL MÉDECINS	21	16.04	17	14	54

5 | PYRAMIDE DES ÂGES DES MÉDECINS DE L'ACST



6 | RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

AU 31/12/2023	TOTAL	Type de contrat			Statut	
		CDI	CDD	Cumul Emploi-retraite	Cadre	Non- cadre
Médecins du travail	21	17		4	21	0
Infirmiers en santé au travail	6	6		0	0	6
Assistantes médicales	22	22		0	0	22
Préventeurs	6	6		0	2	4
Administratifs	4	4		0	2	2
Divers	1			1	0	1
TOTAL	60	55	0	5	25	35

7 | RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

AU 31/12/2023

	Répartition du temps de travail							TOTAL
	100%	90%	80%	70%	60%	50%	> 50%	
Médecins du travail	4	2	8	1	2	1	3	21
Infirmiers en santé au travail	4	1	1					6
Assistantes médicales	10	2	6		4			22
Préventeurs	4		2					6
Administratifs	4							4
Divers							1	1
TOTAL	26	5	17	1	6	1	4	60

FORMATION PROFESSIONNELLE



1 |

FORMATION PROFESSIONNELLE

ORGANISME	Nombre PARTICIPANTS	Nombre HEURES DE FORMATION
ISTNF : Jurisprudence autour des pratiques du médecin du travail	14	98
IUSTE Risques chimiques et émergents en Santé au Travail	17	119
COEUR ET TRAVAIL L'indispensable en cardiologie pour le médecin du travail	16	112
IUSTE Réunion clinique	17	83
SMSTS Personnalités pathologiques et psychopathologie	2	28
IUSTE Symposium des professionnels des santé au travail	17	187
SMSTS Psychologie du changement	1	7
ACST Formation à l'utilisation de Mon Diagnostic de Prévention	11	44
SFST Pluridisciplinarité et délégation en santé au travail	7	49
ACST QUARKS découverte et saisie des FDS	15	60
SMSTS Serious games et santé au travail	9	63
AD FORMATION mise en place d'une cellule de prévention de désinsertion professionnelle	8	112
GRMHST Journées Franco-Suisses de médecine et santé au travail	3	42
SMSTS Travail, dans quel sens voulons-nous aller ?	4	28
AFOMETRA Bases de la prise en charge des agents de la fonction publique	6	84
FIM Formation Audio et Visio	4	16
CARBON Bilan de compétences Confiance en soi, estime de soi pour tout réussir	1	18
CABESTAN Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes	1	7
MD6 Formation informatique + 3CX	2	18
ANPS Maintien et actualisation des compétences du formateur SST	2	42
HUS Licence professionnelle Santé au travail	1	250
Total général	165	1 567

	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
Salariés formés 	23	22	45
	19	21	40
	4	1	5
Heures de formation	806	761	1 567

Coût total des formations au titre de 2023	
Contribution formation	42.118 €
Coût pédagogiques.....	34.457 €
Coût salarial des stagiaires.....	79.954 €
Dépenses de transports, repas, hébergement.....	€
Remboursements OPCO Santé reçus.....	-462 €
TOTAL	156.067 €

NOUVEAUTÉS ET INNOVATIONS



1 | MON APPROCHE PRÉVENTION

C'est un outil web - collaboratif, multi-utilisateurs, adaptable et progressif – qui permet aux :

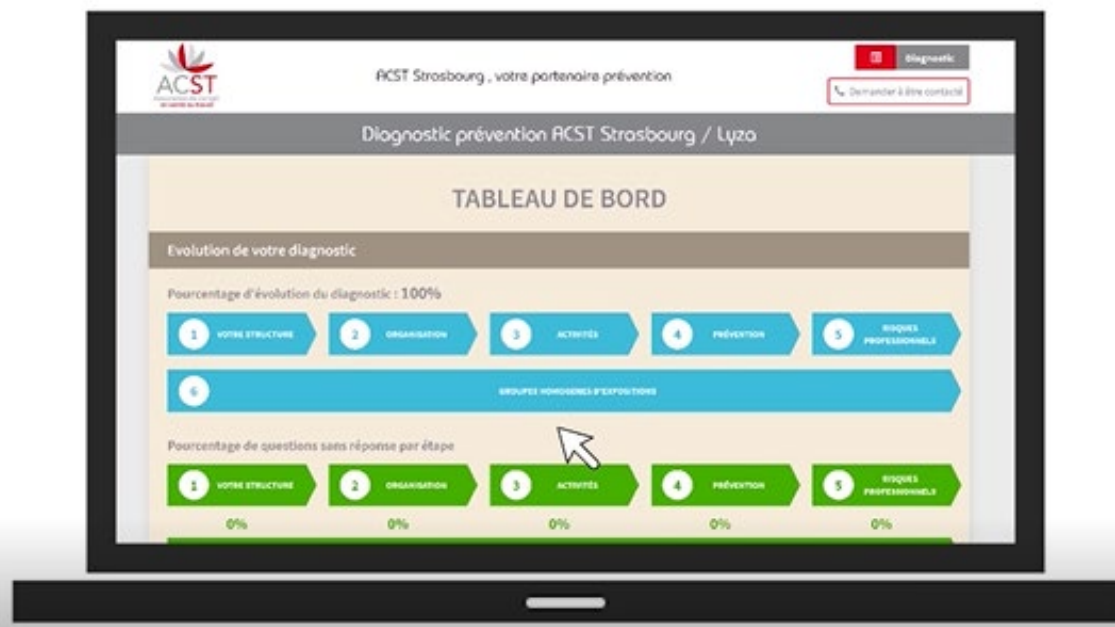


Adhérents

- De les accompagner et les rendre acteurs dans leurs démarches de prévention quelque soit le secteur d'activité
- De les aider dans leurs obligations réglementaires en fournissant une ébauche de DUERP au format Excel
- De pouvoir accéder aux indicateurs de prévention à l'aide du tableau de bord

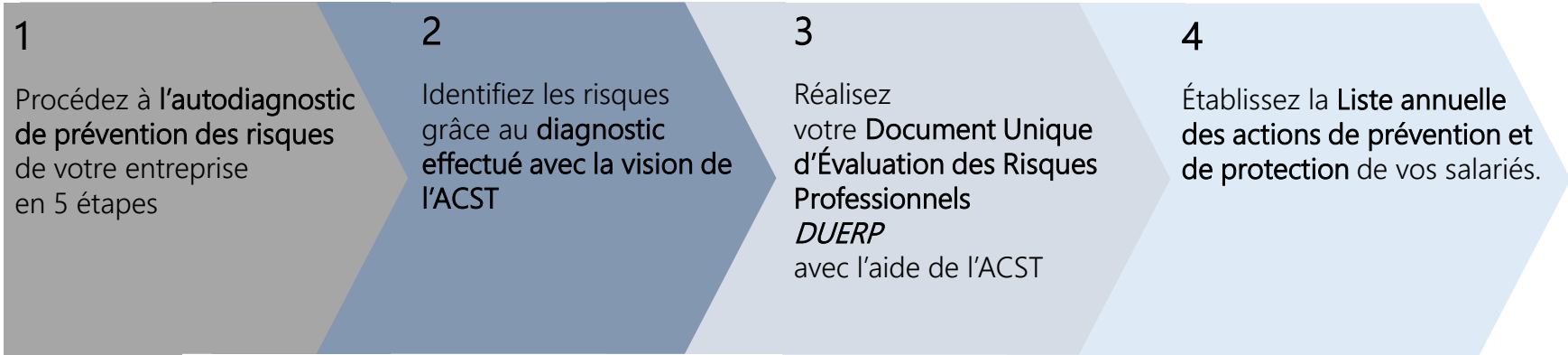
SPSTI

- De pouvoir répondre aux besoins réglementaires en réalisant la Fiche d'Entreprise au format Word
- D'avoir une première identification des situations professionnelles
- De s'adapter et d'individualiser l'offre de service (formations, sensibilisations,...)
- De capitaliser les informations et les utiliser à l'aide du tableau de bord
- De simplifier les démarches administratives



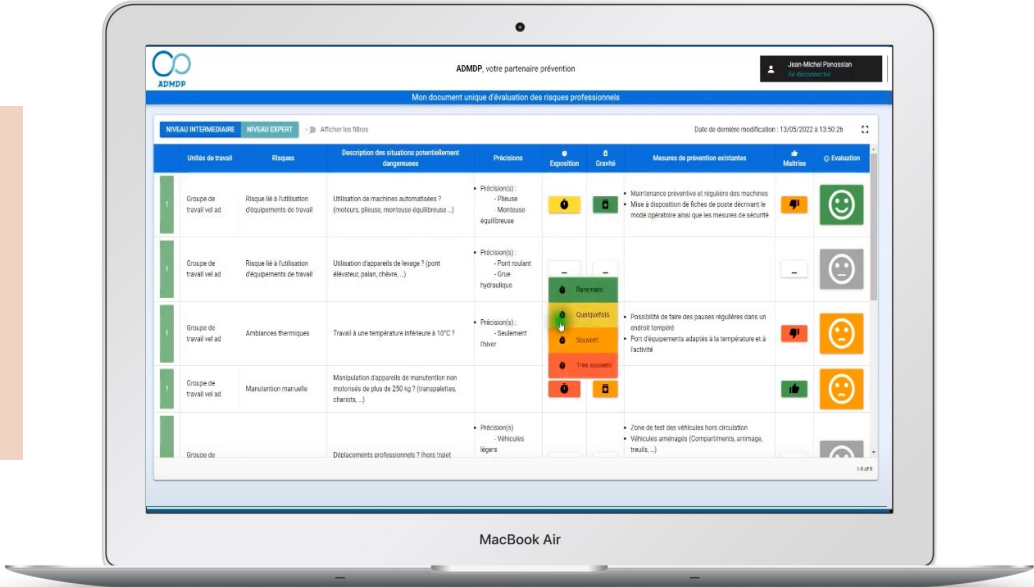
COMPATIBLE



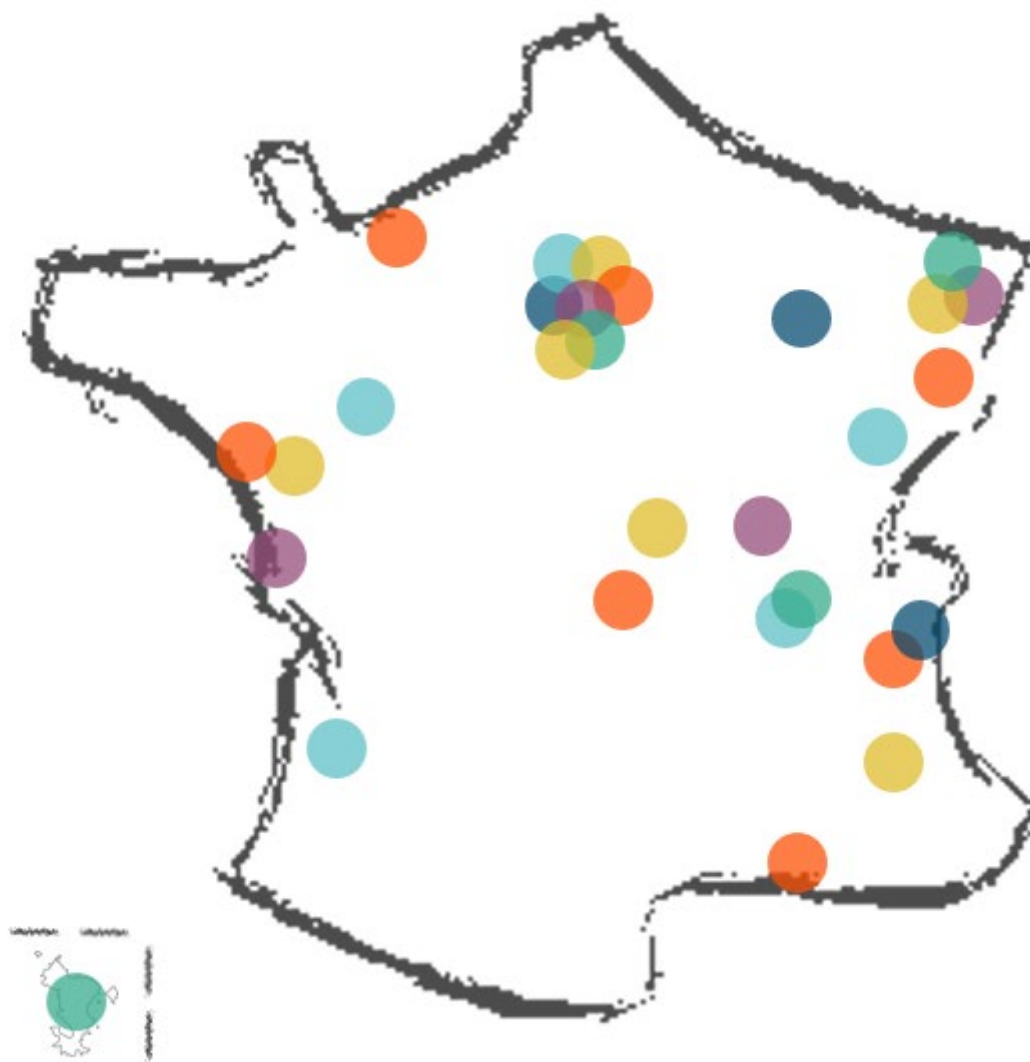


POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Répondre aux obligations réglementaires de la loi du 2 août 2021



Mon Diagnostic de prévention est un outil d'autodiagnostic collaboratif.
Actuellement nous comptons **33 services de santé au travail utilisateurs** de cet outil.



Un potentiel de plus de 500 000 entreprises adhérentes et de plus de 4 600 000 salariés représentés

ESPACE ADHÉRENT

Véritable plateforme d'échanges, le portail permet à nos adhérents d'effectuer facilement :

- La mise à jour des coordonnées
- La mise à jour de la liste des postes de travail (avec codes PCS-ESE et risques associés)
- La création de nouveaux salariés
- La sortie des salariés qui ont quitté l'effectif
- La déclaration de l'effectif
- La consultation et le téléchargement des factures
- La demande de rendez-vous
- La consultation de l'historique des visites médicales des salariés



APPLICATION DE RÉALITÉ VIRTUELLE

Spécifique au secteur de la Grande Distribution

Les partenaires du projet

6 services de prévention et de Santé au Travail :



ACST
Strasbourg



AST 67
Strasbourg



SANTÉ AU TRAVAIL 68
Mulhouse



APST 68
Colmar



AGESTRA
Metz



ASTME
Creutzwald

2 institutionnels :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

DREETS
Grand-Est

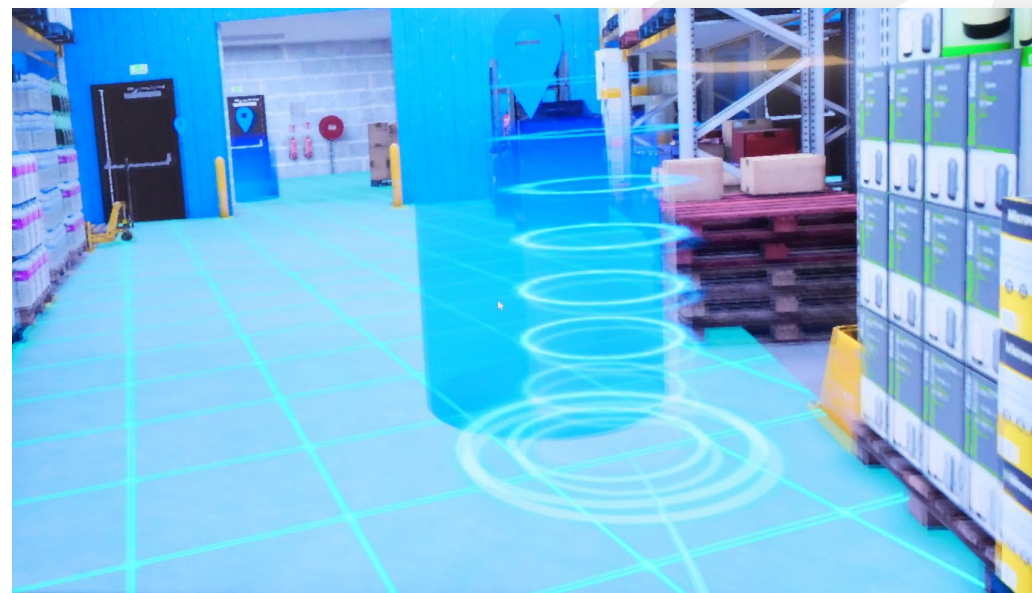


CARSAT
Nord-EST

Les partenaires ont mis en place un **projet collaboratif** afin de réaliser une **application de réalité virtuelle** dans le cadre de la prévention des risques professionnels dans la grande distribution.

Leur mission est de mettre au point un outil de prévention des risques destiné :

- aux salariés du secteur
- à leurs encadrants
- aux élèves ou étudiants dans le domaine



ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION



RENCONTRE OFFICIELLE

Le 6 janvier 2023, s'est tenue une rencontre officielle en présence de **M. le Ministre du Travail Olivier DUSSOPT** au sein de l'ACST ; en partenariat avec la DREETS, la CARSAT.

Cet échange a permis de mettre en avant le travail effectué par l'ensemble des équipes sur le projet de la réalité virtuelle dans la grande distribution.

Une animation a été proposée par Sylvie SAMSON et Pierre-Yves ADAM (CARSAT).



Liste des participants :

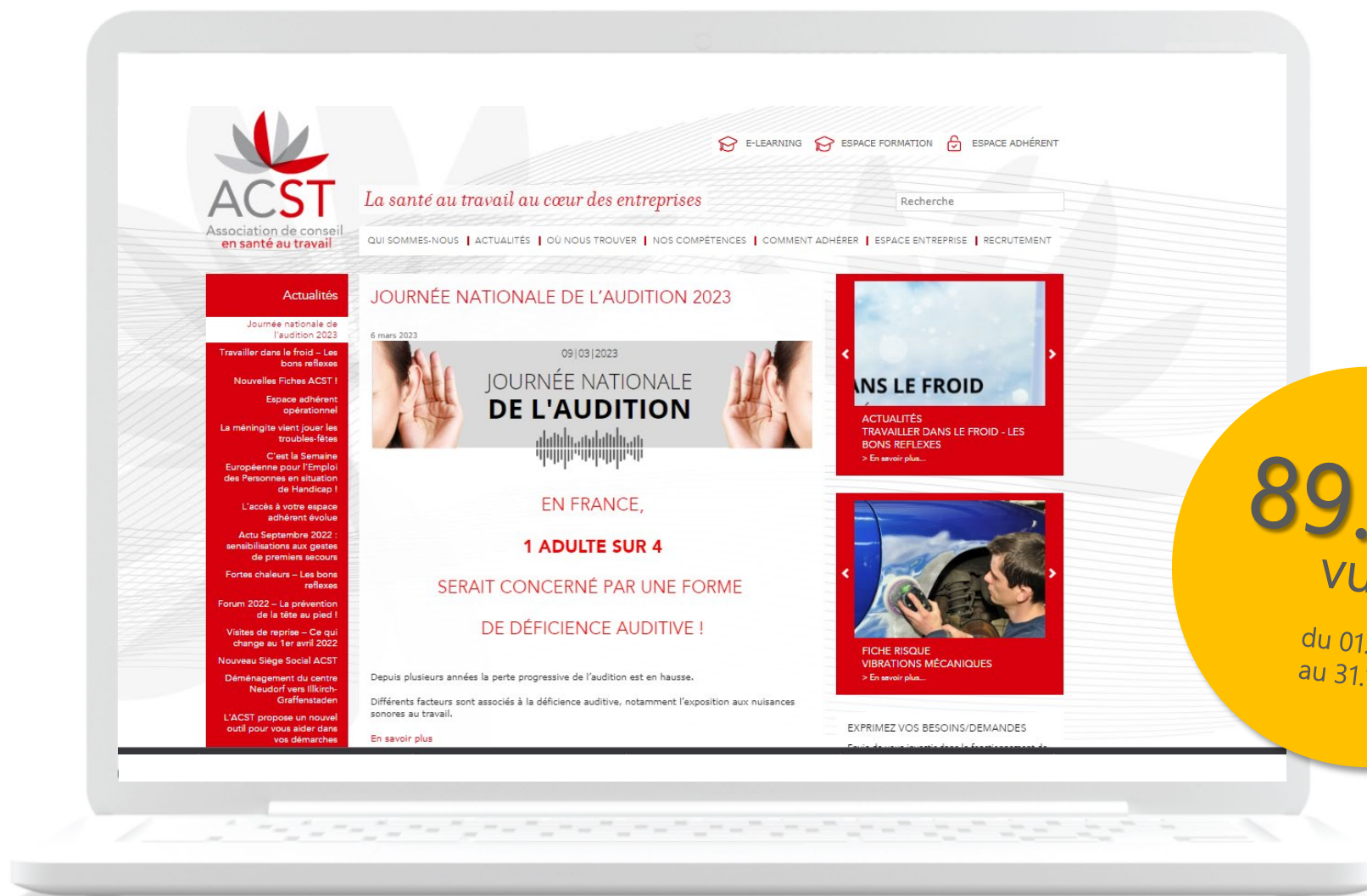
Olivier DUSSOPT | Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
Josiane CHEVALIER | Préfète de la Région Grand-Est
Laurence MULLER-BRONN | Sénatrice
Fabienne KELLER | Députée européenne
Thibaud PHILIPPS | Maire d'Illkirch-Graffenstaden
Michel CHALOT | Président de l'ACST
Manuel TAVARES | Directeur de l'ACST
Sylvie SAMSON | Formatrice à l'ACST

Eloy DORADO | Directeur de la DREETS
Jean-Michel WENDLING | Médecin inspecteur à la DREETS
Isabelle LUSTIG | Directrice CARSAT Alsace-Moselle
Marianne WELFERT | Directrice de la Relation Entreprises et Interventions sociale CARSAT
Luc DREUIL | Ingénieur CARSAT
Pierre-Yves ADAM | CARSAT Alsace-Moselle
Erell LEGUEN | Responsable QSE AUCHAN

1.1 SITE INTERNET

Mise à jour régulière de notre site internet pour se faire écho des informations, des recommandations gouvernementales, dans une actualité mouvante.

www.acst-strasbourg.com



1.2 E-MAILINGS

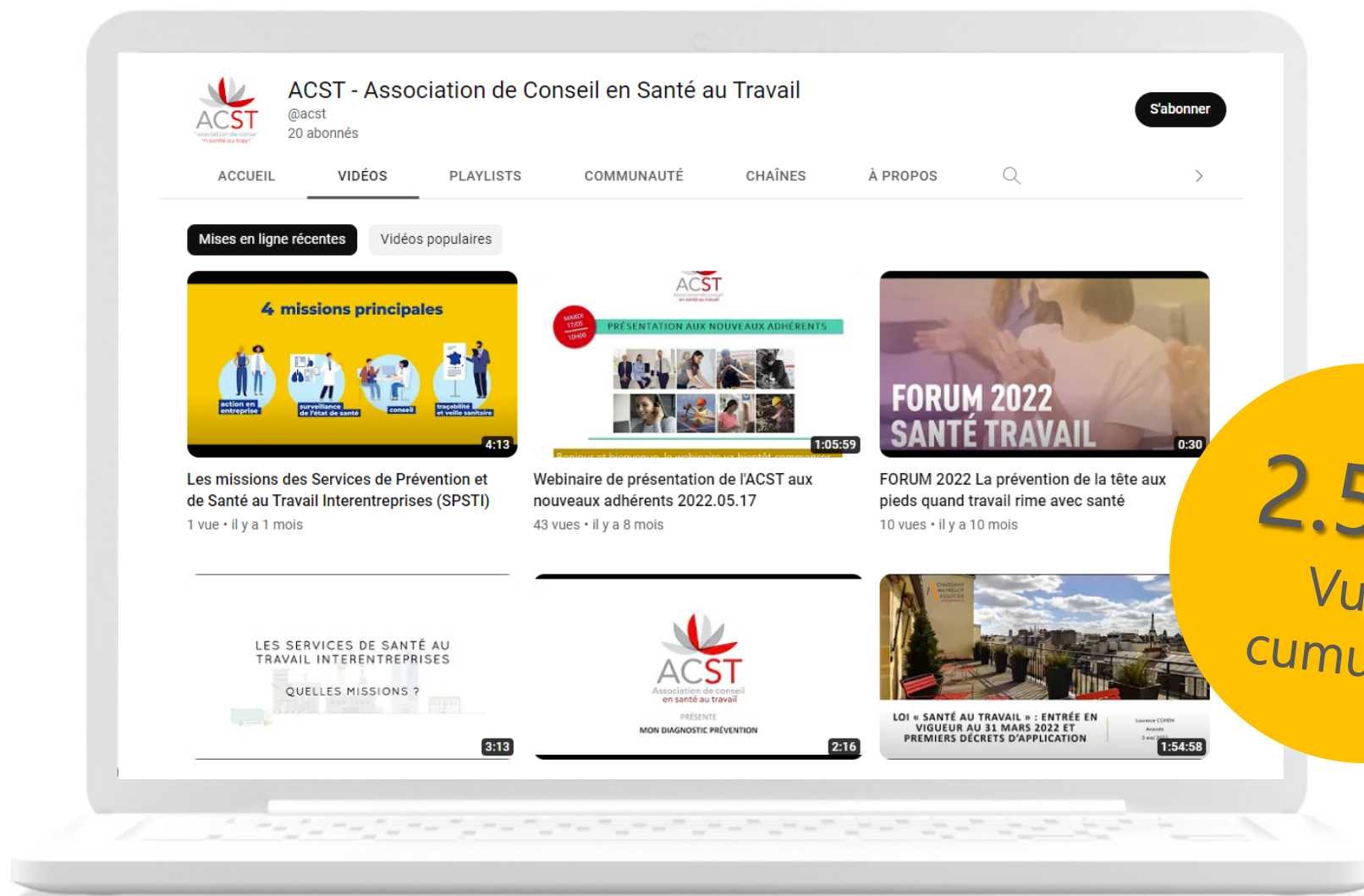
- Diffusion de mailings d'informations
- Diffusion des différentes versions du Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise
- Diffusion Fiches métiers, guides par branches, textes réglementaires...
- Propositions d'inscriptions aux sessions de sensibilisations organisés par l'ACST.
- Invitation à participer aux différents webinaires



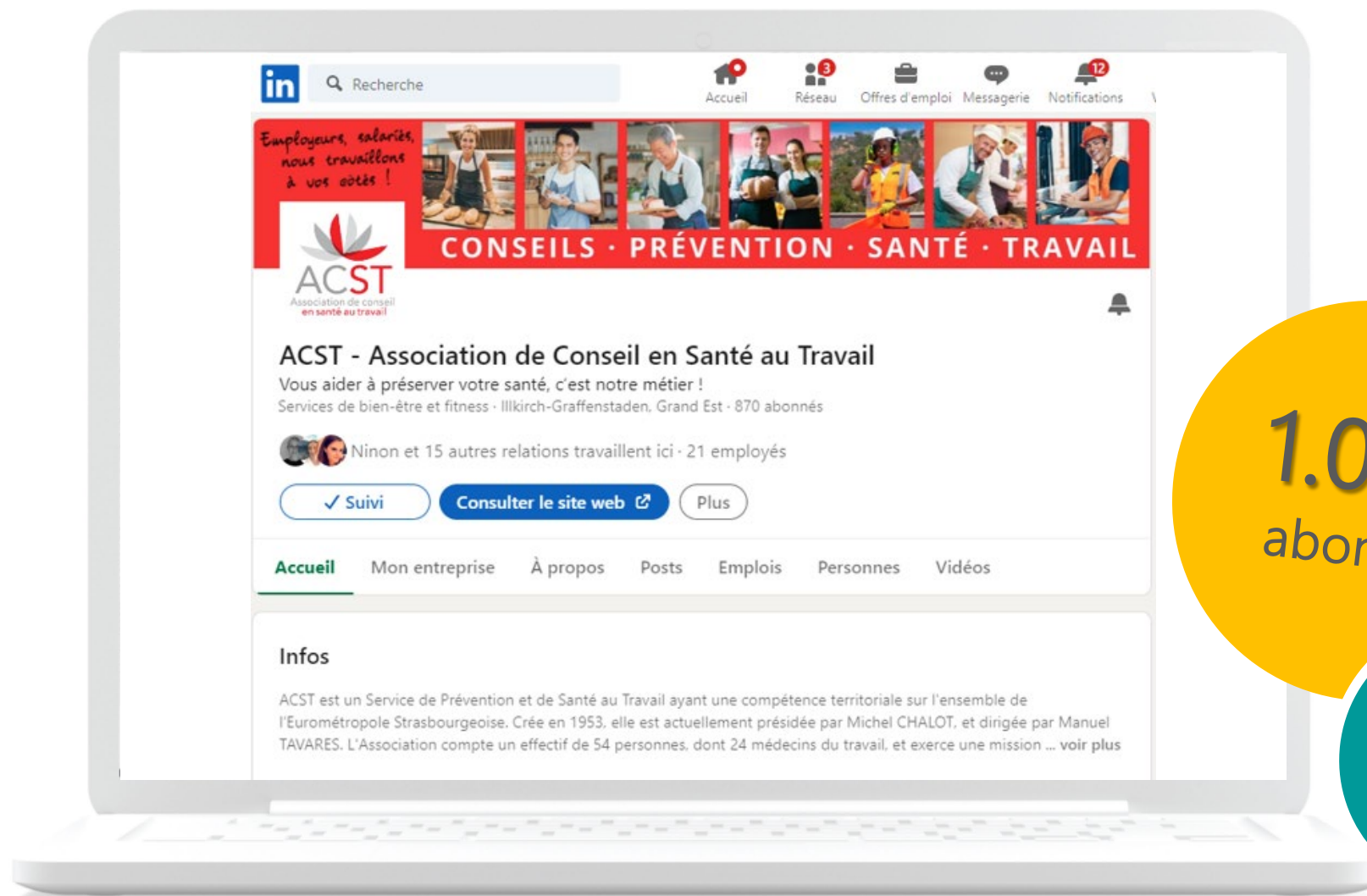
1.3 YOUTUBE

Mise ligne de vidéos de prévention, d'informations et majoritairement de **webinaires** sur la page [@acst](#).

À ce jour **32 vidéos** sont disponibles.



1.4 LINKEDIN



1.065
abonnés

10
posts
1.832
vues cumulées

1.7 WEBINAIRES



Les services de santé au travail du Grand Est ont innové en proposant de nombreux webinaires pour transmettre l'information de prévention le plus largement possible.

Le déploiement de ces webinaires visait initialement les entreprises adhérentes et leurs salariés, mais ces webinaires ont été suivis régulièrement par de nombreux autres participants (Carsat, Présanse, professionnels d'autres services de santé au travail de France).

33

Webinaires réalisés



6.858

Participants

Dont 737 adhérents ACST soit 10,75 %



14.067

Vues en replay

Dont 3 275 ACST soit 15,75%



Webinaires réalisés dans le cadre de GEST

Thèmes disponibles

18 mai 2020

20 mai 2020

21 mai 2020

26 mai 2020

28 mai 2020

09 juin 2020

15 juin 2020

16 juin 2020

17 juin 2020

18 juin 2020

19 juin 2020

24 juin 2020

10 déc. 2020

Commerces de proximité : comment réussir votre reprise en toute sécurité ?

Professionnels de la petite enfance : comment assurer votre activité en sécurité ?

Professionnels de la coiffure : comment assurer votre activité en sécurité ?

La reprise d'activité sans stress, c'est possible ?!

Hôtels-Restaurants : comment assurer votre activité en sécurité ?

Responsabilité des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Centre de beauté et de bien être : Comment assurer votre activité en sécurité ?

Référent Covid-19.

Aide à la personne & employés de maison.

Hôtels-Café - Restaurants : comment assurer votre activité en sécurité ?

La qualité de vie au travail : une démarche globale pour soutenir la reprise d'activité.

Tourisme : comment assurer la sécurité de vos salariés et de vos clients ?

Le télétravail, c'est reparti... mais pas n'importe comment

L'ensemble des webinaires sont disponibles en
replay sur notre chaîne YouTube :





Grand Est Santé au Travail



Webinaires réalisés dans le cadre de GEST

Thèmes disponibles

22 jan. 2021	Addictions au travail : quelle prévention et quels accompagnements possibles ?
18 fév. 2021	Combattre le cancer pour un retour en entreprise serein !
9 mars 2021	Bruit en entreprise : écoutez, on vous dit tout !
23 mars 2021	Le vaccin pour un retour à une vie meilleure ?
19 avril 2021	Petites entreprises : comment mettre en place une démarche de prévention ?
20 mai 2021	Risque routier : Comprendre, évaluer pour mieux agir
2 juin 2021	Hôtels, Cafés, Restaurants : des questions avec la reprise d'activité ?
17 juin 2021	Qualité de vie au travail : comment soutenir le « travail ensemble » en phase de crise ?
10 septembre 2021	Pass sanitaire et obligation vaccinale : on vous dit tout !
23 septembre 2021	Démarche de prévention
5 octobre 2021	Nutrition et santé au travail, un duo indissociable
18 novembre 2021	Mois sans tabac
10 mars 2022	Activités physiques en entreprise, c'est possible !
28 avril 2022	Loi du 2 août 2021 sur la santé au travail : quels changements pour les entreprises ?
17 mai 2022	Webinaire de l'ACST aux nouveaux adhérents
24 janvier 2023	Existe-t-il des mauvaises idées de prévention en entreprise
28 avril 2023	PRST Prévention des accidents du travail graves et mortels
08 juin 2023	La QVCT Comment associer la santé et le bien être avec la performance
29 juin 2023	Intérimaires : des solutions adaptées
28 septembre 2023	Inaptitude : les 10 questions à se poser pour bien l'appréhender

L'ensemble des webinaires sont disponibles en
replay sur notre chaîne YouTube :



INVESTISSEMENTS



1 | INVESTISSEMENTS

Le montant total des investissements de l'année s'élève à **435 725,03 €**.



Matériel médical

3 452,00 €



Matériel informatique et mobilier

32 296,33 €



Travaux Locaux Rue du Faubourg de Saverne

393 802,15 €



Travaux Locaux Illkirch

6 174,55 €

COMPTES DE RÉSULTAT ET BILAN 2023



1 | COMPTE DE RÉSULTAT

En millier d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Production vendue (services)				
<i>Chiffres d'affaires</i>	6 051	5 600	451	8,1%
Reprise provisions et transferts de charge	45	103	-58	-56,3%
Autres produits	1	1	0	
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	6 097	5 704	393	6,9%
Achats de MP et autres approvisionnements	21	9	12	133,3%
Autres achats et charges externes	801	691	110	15,9%
Impôts et taxes et versements assimilés	100	108	-8	-7,4%
Salaires et traitements	3 192	3 026	166	5,5%
Charges sociales	1 392	1 327	65	4,9%
Dotations amortissements exploitations immobilisées	234	217	17	7,8%
Dotations provisions actifs circulants	63	17	46	270,6%
Dotations provisions pour risques et charges	121	77	44	57,1%
Autres charges	10	17	-7	-41,2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 934	5 489	445	8,1%
Résultat d'exploitation	163	215	-52	-24,2%
Résultat financier	22	5	17	340,0%
Résultat exceptionnel	23	-16	39	
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	208	204	4	2,0%
IS	-78	-63	-15	
RESULTAT NET	130	141	-11	

1.3 ACTIF

En milliers d'euros	2023 NET	2022 NET	ÉCART
Immobilisations incorporelles	56	75	-19
Immobilisations corporelles :			
Constructions	2 168	2 251	-83
Installations techniques	36	70	-34
Autres immobilisations	514	200	314
Immobilisations en cours		116	-116
Immobilisations financières	332	332	0
Créances clients	673	679	-6
Autres créances	63	69	-6
Valeurs mobilières de placement	0	141	-141
Disponibilités bancaires	1 882	1 209	673
Charges constatées d'avance	141	112	29
TOTAL ACTIF	5 865	5 254	611

1.4 PASSIF

En milliers d'euros	2023 NET	2022 NET	ÉCART
Fonds associatifs	3 470	3 340	130
Provision pour risques	43	38	5
Provision retraite	532	411	121
Emprunts bancaires	882	522	360
Dettes fournisseurs	134	108	26
Dettes fiscales et sociales	718	676	42
Autres dettes	86	159	-73
TOTAL PASSIF	5 865	5 254	611

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024



1 | BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

En millier d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Production vendue (services)			
<i>Chiffres d'affaires</i>	6 256	6 051	205
Reprise provisions et transferts de charge	0	45	-45
Autres produits	0	1	-1
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	6 256	6 097	159
Achats de MP et autres approvisionnements	5	21	-16
Autres achats et charges externes	841	801	40
Impôts et taxes et versements assimilés	114	100	14
Charges de personnel	4 941	4 584	357
Dotations aux amortissements	242	297	-55
Dotations provisions	0	121	-121
Autres charges	0	10	-10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 143	5 934	209
Résultat d'exploitation	113	163	-50
Résultat financier	-6	22	-28
Résultat exceptionnel		23	-23
RESULTAT COMPTABLE AVANT IS	107	208	-101
IS	-23	-78	55
RESULTAT NET	84	130	-46

Merci pour votre attention.

*Avez-vous des
questions ?*



L'ACST vous remercie pour votre intérêt.
Nos équipes se mobilisent pour répondre à vos besoins.

En savoir plus



Toutes nos vidéos



Rejoignez-nous !

